

Cercle d'études numismatiques

« European Centre for Numismatic Studies »

« Centre Européen d'Études Numismatiques »

Siège social : 4, Boulevard de l'Empereur, B-1000 BRUXELLES
info@cen-numismatique.com

Conseil d'administration du CEN

Président - Jean-Claude Thiry : thiryfraikin@skynet.be
vice-président & secrétaire de rédaction - Jean-Marc Doyen : jean-marc-doyen@hotmail.fr
secrétaire - Jean-Patrick Duchemin : info@cen-numismatique.com
trésorier - Ludovic Trommenschlager : ludovic.trommenschlager@live.fr
administrateurs - Stéphane Genvier : gen5651@hotmail.com
Pierre-Marie Guihard : pmguihard@yahoo.fr
Marc-Antoine Haeghens : ma.haeghens@gmail.com
Christian Lauwers : christian.lauwers@outlook.be
Robert de Muelenaere : Robert.deMuelenaere@confederationconstruction.be
Luc Severs : lucsevers@gmail.com
Michel Wauthier : mi.wauthier@clinique-saint-pierre.be

Site Internet du CEN

http://www.cen-numismatique.com
Responsable du site Internet - Caroline Rossez : caroline@rossez.be

Rédaction du bulletin

Secrétaire de rédaction - Jean-Marc Doyen : jean-marc-doyen@hotmail.fr
secrétaires-adjoints - Christian Lauwers : christian.lauwers@outlook.be
Luc Severs : lucsevers@gmail.com
traduction des résumés - Charles Euston : gallien@bell.net

Mise en page/graphisme : WE JUNE Agency - www.we-june.com

Versión numérique du bulletin

Le BCEN est accessible en version numérique sur le site, 12 mois après la parution de la version papier : responsable de gestion du site
Caroline Rossez : caroline@rossez.be

Dates de parution : 30 avril - 30 août - 31 décembre

Dépôt des manuscrits : la liste des manuscrits acceptés pour publication dans le bulletin figure sur le site Internet du CEN

Publications du CEN

- *Bulletin du Cercle d'Études Numismatiques (BCEN)* : 3 parutions par an
- *The Journal of Archaeological Numismatics (JAN)* : un volume annuel
- *Travaux du Cercle d'Études Numismatiques* (19 volumes parus)
- *Dossiers du Cercle d'Études Numismatiques* (4 volumes parus)

Abonnements

Cotisation donnant droit au *BCEN* quadrimestriel et au *JAN* annuel : Belgique €70 - étranger €78
Cotisation donnant droit au *BCEN* quadrimestriel seul : Belgique €32 - étranger €36
Cotisation donnant droit au *JAN* annuel seul : Belgique €45 - étranger €49
Jean-Patrick Duchemin : secretariat-cen@hotmail.com

Banque : IBAN BE51 2100 4648 3462 ; BIC GEBABEBB

Forme juridique

« Association sans but lucratif » (asbl) - statuts publiés dans les Annexes du Moniteur belge du 16-11-2012

Note aux auteurs

Le CEN se réserve le droit de diffuser une version électronique du bulletin sur son site Internet ou sur tout autre site en ligne qu'il jugera utile. Le fait de proposer un texte à la publication implique automatiquement l'acceptation de ces conditions.

Bulletin du Cercle d'études numismatiques

Volume 56, n° 2 (mai - août 2019)

Sommaire

2

Licinius I^{er} en buste héroïque dans l'atelier constantinien d'Arles

par Thierry Carion

6

Constantin et Licinius *liberatores orbis* (Rome, fin 312 – début 313)

par Jean-Marc Doyen

16

Quand et où Licinius I^{er} a-t-il fêté ses *quinquennalia* ?

par Jean-Marc Doyen

22

Un demi-*nummus* inédit de Constantin I^{er} César (Trèves, été 307)

par Jean-Marc Doyen

24

La remise en circulation des anciennes monnaies à l'époque vandale : l'exemple de la renaissance d'un bronze punique

par Insaf Ayari

28

La destruction des coins monétaires liégeois

par René Wilkin

34

Double mite hybride pour Jean de Bunde, seigneur de Grand Brogel (1420-1456)

par Thibault Cardon & Eric Durous

36

In Memoriam Philippe Gysen (1951-2019)

par Jean-Claude Thiry

Licinius I^{er} en buste héroïque dans l'atelier constantinien d'Arles

par Thierry Carion

Résumé : Deux nouveaux exemplaires de *nummi* produits à Arles, présentant Licinius I^{er} en buste nu héroïque, sont ici décrits. L'un d'eux, appartenant à la première émission faisant suite à la réduction de la masse du *nummus* au 1/96^{ème} de la livre en 313, est à ce jour inédit.

Abstract: Two new *nummi* of Licinius I (313-324 CE), minted at Arles, presenting the emperor in a heroic nude bust are presented here. One of these is from the first emission, in 313 CE, following the reduction of the weight of the *nummus* to 1/96th of a pound and is unpublished to this date.

L'atelier monétaire d'Arles, ouvert peu après la campagne victorieuse de Constantin I^{er} en Italie sur Maxence, frappa probablement au printemps 313¹, au cours des deux premières émissions réduites au 1/96^e de la livre, des *nummi* représentant à l'avers le buste nu héroïque² avec ses attributs, la haste et le bouclier. Ce type de buste, personnifiant la *Virtus*, exaltait traditionnellement la valeur guerrière et le courage des empereurs qui s'identifiaient volontiers aux héros mythologiques (fig. 1 et 2). L'atelier d'Arles renoua avec ce buste exceptionnel et l'associa à Constantin I^{er}, mais aussi à Licinius I^{er} comme nous allons l'exposer. L'empereur est figuré le torse nu vu de trois quarts en arrière, tourné à gauche, la haste pointée vers l'avant, le bouclier protégeant son flanc gauche.



fig. 1
(éch.1,5:1)

Apparition du buste nu héroïque dans les émissions arlésiennes

Les empereurs figurant sur les *nummi* d'Arles sont en grande majorité représentés par des bustes à droite, les uns laurés avec la cuirasse et le *paludamentum*³, les autres avec la seule cuirasse⁴. Cependant des bustes consulaires et martiaux font leur apparition dès la première émission au 1/72^e de la livre et se retrouvent dans les deux émissions réduites au 1/96^e de la livre, marquées -/(P)ARL et S/F/(P)ARL. Le buste nu héroïque fait son apparition à

Arles lors de la première émission au 1/96^e de la livre portant la marque -/(P)ARL et est associé à Constantin I^{er}. Il est connu par deux *nummi* répertoriés pour le moment⁵. Pour cette émission, « Licinius I^{er} n'est associé à aucun buste exceptionnel »⁶. « À l'avers des *nummi*, Licinius est toujours figuré de manière simple, à savoir avec un buste lauré, portant la cuirasse et le *paludamentum*. En revanche, le portrait de Constantin présente de nombreuses et rares variantes. Il révèle ainsi une image d'homme politique, notamment lorsqu'il porte la *trabea* (habit consulaire) et les insignes du pouvoir mais aussi une image de soldat, défenseur de l'Empire, avec les attributs du guerrier (cuirasse, lance sur l'épaule, bouclier) »⁷. Ph. Ferrando voit dans la différence de représentation des deux augustes l'expression de la supériorité de Constantin I^{er} face à son collègue Licinius I^{er}. Cette première émission au 1/96^e de la livre, produite depuis 313 (réduction pondérale) jusqu'au début de l'année 314, présente neuf bustes différents pour Constantin I^{er}. Parmi ceux-ci, six sont exceptionnels ; on y retrouve des bustes martiaux et des bustes consulaires faisant référence au troisième consulat de l'empereur en 313.

L'émission S/F/(P)ARL est dans la continuité de la précédente émission avec dix bustes différents pour Constantin I^{er}, dont sept exceptionnels parmi lesquels le buste nu héroïque. Licinius I^{er}, lui-même, est à présent figuré, lui aussi, avec le buste nu héroïque (fig. 3).

Cette émission est produite de 314 à 315, comme en témoignent les bustes consulaires de Constantin I^{er}, consul de l'année 315 et la légende TRB P CONS IIII P P PROCONSUL⁸. A.-M. Schmitt-Cadet⁹ a répertorié en 2010, dans les deux émissions précitées, quatre exemplaires de buste nu héroïque pour Constantin I^{er} et trois pour Licinius I^{er}, ce qui démontre la rareté et le caractère exceptionnel de cette image dans le monnayage arlésien.



fig. 2
(éch.1,5:1)



Fig. 1 – Antoninianus de Gallien (eBay : 3,87 g ; - ; 24,11 mm).

Fig. 2 – Antoninianus de Probus (coll. Th. Carion).

1. Le moment de l'année 313 où intervient cette réforme et sa réduction pondérale a été fort débattu. La date avancée pour la réforme varie de fin 312 au début de l'été 313. BASTIEN 1967, p. 104; COPE 1970, p. 57 ; DOYEN 1990 ; DEPEYROT 2001, p. 50 ; SCHMITT-CADET 2010, p. 55 ; DOYEN 2019.
2. Le buste héroïque G71 dans BRUUN 1966 et F8* dans SCHMITT-CADET 2010.
3. BRUUN 1966, buste B4 ; SCHMITT-CADET 2010, buste A*.
4. BRUUN 1966, buste B5 ; SCHMITT-CADET 2010, buste B*.
5. FERRANDO 2010, n° 42 et n° 337 ; SCHMITT-CADET 2010, n° 113 et n° 156.
6. SCHMITT-CADET 2010, vol. 2, p. 59.
7. FERRANDO 2010, p. 11.



fig. 3
(éch. 1,5:1)

Description du revers :
SOLIIN/VI/CTOCOMITI -/- /TARL (**fig. 7**)
Sol debout à gauche, main droite levée avec la paume tournée vers l'avant et la main gauche supportant le globe. La chlamyde tombant de l'épaule gauche sur l'avant-bras gauche.
Ae : 3,81 g ; 12 ; 20,5 mm ; diam. du grènetis : 20,1 mm.

Origine : Aube, France.

La répartition des sept exemplaires est la suivante :

- Constantin I^{er} : deux exemplaires appartenant à la première émission réduite au 1/96^e de la livre, l'un avec la marque -/- /TARL¹⁰ et la légende PROVIDE/NT/IAE AVGG, l'autre avec la marque -/- /QARL¹¹ au type de Sol, et deux de l'émission S/F/(P)ARL pour les officines S¹² et T¹³, toujours au type de Sol.
- Licinius I^{er} : les trois exemplaires appartiennent à l'émission S/F/(P)ARL¹⁴ pour la deuxième officine S et tous trois sont associés au type de Sol.

Cinq des six bustes héroïques sont associés au type Sol avec la légende SOLIIN/VI/CTOCOMITI ; le quatrième exemplaire de Constantin I^{er} pour l'officine T est associé à une légende dont la césure est différente : SOLIIN/VI/CTOCOMITI.



fig. 5

Deux nouveaux exemplaires du buste héroïque pour Licinius I^{er}



fig. 4

Nummus au buste héroïque pour Licinius I^{er} pour la première émission réduite (fig. 4)

Description du droit :
IMPLICINIVSPFAVG

Buste de Licinius I^{er} portant la barbe, lauré et tourné à gauche. Il est présenté le torse nu, vu de trois quarts arrière (omoplates visibles). Il porte au bras gauche un bouclier dont le renfort périphérique est décoré d'une ligne sinusoïdale dont les concavités sont pointées et qui présente un globule en guise d'*umbo*. Licinius I^{er} pointe vers l'avant, au-dessus de son bouclier, une haste tenue de la main droite. Un dernier élément à signaler est, descendant de l'épaule droite vers le côté gauche, la présence d'un baudrier clouté (**fig. 5 et 6**) auquel devait pendre le glaive ou la *spatha*.



fig. 6



fig. 7

Fig. 3 – Nummus de Licinius I^{er} (BnF 1985/383 3,62 g ; 6 ; 20 mm).

Fig. 4 – Nummus de Licinius I^{er} au buste héroïque (coll. Th. Carion).

Fig. 5 – Détails du buste (lance et baudrier).

Fig. 6 – Détails du buste (extrémités de la couronne de laurier).

Fig. 7 – Marque de l'émission TARL.

- SCHMITT-CADET 2010, p. 56-57 : un nummus de ce type attribué par erreur à l'émission précédente en raison des lettres S/F usées ou mal venues à la frappe.
- SCHMITT-CADET 2010 : n° 113, n° 156, n° 202 et n° 230 pour Constantin I^{er} et n° 213 (3 ex.) pour Licinius I^{er} (BRUUN 1966, Arles n° 61).
- Coll. Brent Upchurch 1767 (3,11 g ; 6 ; 21 mm).
- Vienne ex Voetter : BRUUN 1966, Arles n° 35 : l'officine pourrait être P au lieu de Q (note 35, p. 237).
- Musée d'Arles.
- BnF 1985/217 (2,89 g ; 6 ; 22 mm). Un deuxième exemplaire en vente par la CGB n° 411670, coll. A.-M. Schmitt-Cadet (3,05 g ; 6 ; 20,5 mm).
- Vienne ex Voetter (RIC VII, 61), BnF 1985/383 (3,62 g ; 6 ; 20 mm) et C.F.O., février 1985, n° 248 (DEPEYROT 1996, n° 4/16).

Nummus au buste héroïque pour Licinius I^{er} pour l'émission S/F/PARL (fig. 8)

Description du droit :

IMPLICINIVSPFAVG

Même description que l'exemplaire précédent, mais l'*umbo* n'est pas représenté, ni la décoration sur le bord du bouclier. Le flan monétaire est un peu court.

Description du revers :

SOLINV/I/CTOCOMITI S/F/SARL

Même description.

Ae : aucune information quant au poids et au diamètre.

Origine : Aube, France

Nous n'avons pu malheureusement nous procurer que la photographie sur un site de vente. Ce type de buste est tellement peu courant que l'image, en elle-même, peut être une source d'informations, notamment pour établir les liaisons de coins avec d'autres exemplaires.



fig. 8 (éch.2:1)

Apports des nouveaux nummi au buste héroïque pour Licinius I^{er}

Le premier *nummus*, décrit ci-dessus, n'a pas encore été répertorié et est dès lors inédit. Il vient compléter notre connaissance et nous rappelle que notre vision de la production monétaire à Arles est encore lacunaire. L'exemplaire présenté fait partie de la première émission de l'atelier d'Arles après la réduction pondérale du 1/72^e au 1/96^e de la livre et porte la marque TARL pour la troisième officine de l'atelier. Il y a très peu de variations dans la représentation de Licinius I^{er} à Arles ; il est généralement lauré et revêtu de la cuirasse et du *paludamentum* ou simplement de la cuirasse. Ce buste associé à Constantin I^{er}, mais

aussi à Licinius I^{er}, devait revêtir une signification particulière et rappeler l'alliance militaire entre les deux augustes, scellée par le mariage de Licinius I^{er} et de Constantia à Milan en février-mars 313. Il pourrait aussi être mis en relation avec les victoires militaires récentes de Licinius I^{er} sur Maximin II (avril 313) et de Constantin I^{er} sur Maxence (octobre 312), et face aux Francs sur le Rhin (juillet 313) ; ce buste soulignerait les qualités d'*imperator* et exalterait la *Virtus* des deux augustes qui se partageaient l'Empire romain. La représentation de Licinius I^{er} avec le buste héroïque est rare ; seuls trois *nummi* avec ce type de buste étaient jusqu'à présent répertoriés, associés à la légende SOLINV/I/CTOCOMITI avec la marque S/F/SARL (émission comportant de nombreux bustes consulaires pour Constantin I^{er} pour son 4^e consulat). Ce nombre est porté à cinq avec le nouvel exemplaire S/F/SARL et celui de l'émission précédente marquée -/-/TARL.

Le buste « héroïque » se rencontre pour les deux augustes dans les deux émissions suivant la réduction pondérale au 1/96^e de la livre. La grande variété des bustes pour Constantin I^{er} au cours de ces deux émissions arlésiennes peut être liée à sa présence dans la cité d'Arles en 313 ou encore lors du Concile qui s'est tenu dans la cité en juillet 314 afin de régler des dissensions parmi les évêques africains. Nos deux *nummi* ont donc été émis entre 313 (réduction pondérale du *nummus*) et le début du 4^e consulat de Constantin en 315.

Deux des *nummi* déjà connus¹⁵, portant la marque S/F/SARL, partagent les mêmes coins de droit et de revers (**fig. 3**). L'examen attentif du nouvel exemplaire S/F/SARL nous permet de mettre en évidence que le coin de droit est le même que celui de ces deux exemplaires, mais qu'il présente un coin de revers différent.

Fig. 8 – Nummus de Licinius I^{er} pour l'émission S/F/PARL (vente eBay).

15. SCHMITT-CADET 2010, n° 213 (illustré pl. XII) conservé au Cabinet des Médailles de Paris (1985/383) et DEPEYROT 1996, 4/16 (illustré pl. 1), vente du Comptoir Français de l'Or, février 1985, n° 248.

Bibliographie

BASTIEN 1967

P. BASTIEN, La cinquième réduction du « follis » en 313, *SM* 67, 1967, p. 103-107.

BRUUN 1966

P. M. BRUUN, *The Roman Imperial Coinage*. Volume VII. *Constantine and Licinius A.D. 313-337*, Londres, 1966.

COPE 1970

L. H. COPE, Die-module measurements, and the sequence of Constantine's reformed folles issues of Spring A.D. 310 and of early 313, *SM* 20, 1970, p. 46-61.

DEPEYROT 1996

G. DEPEYROT, *Les émissions monétaires d'Arles (quatrième – cinquième siècles)*, Wetteren, 1996 (Collection Moneta 6).

DEPEYROT 2001

G. DEPEYROT, *Le numéraire gaulois du IV^e siècle : Aspects quantitatifs*, Wetteren, 2001 (Collection Moneta 24).

DOYEN 1990

J.-M. DOYEN, Une émission constantinienne méconnue (Rome, 313) et la date de la 3^{ème} réduction pondérale du *follis*, *BCEN* 27/1, 1990, p. 1-9.

DOYEN 2019

J.-M. DOYEN, *Les quinquennalia de Licinius I^{er} (nov./déc. 312 ap. J.-C.) et la date de la quatrième réduction pondérale du nummus*, *BCEN* 56/1, 2019, p. 26-33.

FERRANDO 2010

Ph. FERRANDO, *L'atelier monétaire d'Arles de Constantin le Grand à Romulus Augustule 313-476*. Vol. I, Graveson, 2010.

SCHMITT-CADET 2010

A.-M. SCHMITT-CADET, *L'atelier d'Arles de la création à la réforme monétaire (313-318)*, mémoire de Master 2 d'Histoire, Faculté des lettres et sciences humaines, Université Paris 12, 2010.



fig. 4
(éch. 4:1)



REJOIGNEZ
LA COMMUNAUTÉ
iNumis



DÉCOUVREZ LES VENTES EN PRÉPARATION
LES NEWS ET ACTUALITÉS D'INUMIS
LES COUPS DE CŒUR D'INUMIS
RECHERCHES AMÉLIORÉES



facebook

Constantin et Licinius *liberatores orbis* (Rome, fin 312 – début 313)

par Jean-Marc Doyen*

Résumé : En janvier 313, Constantin fête à Rome, en même temps que son 3^e consulat conjoint avec Maximin, la libération de l'Italie après l'élimination de Maxence (28 octobre 312), déjà brièvement célébrée en novembre/décembre par le revers **LIBERATORI VRBIS SVAE**. Ce thème apparaît sur de rares *nummi* encore taillés au 1/72^e de livre. Une nouvelle émission est mise en route le 1^{er} janvier 313, selon un nouvel étalon allégé, celui du 1/96^e de livre (4^{ème} réduction pondérale). Elle comprend, pour Constantin comme pour Licinius, le revers **LIBERATOR ORBIS** attesté par 45 *nummi* venant de 14 coins différents. Le revers montre Constantin à cheval, dominant un lion blessé symbolisant Maxence. Sur cette monnaie, Constantin ne porte pourtant pas d'arme offensive, sans doute pour manifester son désir d'apaisement. La date de cette série, et donc celle de la 4^{ème} réduction pondérale, est confirmée par la présence, dans la même émission marquée R*P, d'un *nummus* à buste consulaire honorant la prise de consulat, le 1^{er} janvier 313.

Abstract: In January, 313 CE, in Rome, Constantine celebrated his 3rd shared consulate with Maximinus and the liberation of Italy following the elimination of Maxentius (October 28, 213 CE); an event which had already been briefly celebrated earlier in November/December with the reverse **LIBERATORI VRBIS SVAE**. This legend appears on rare *nummi* weighing 1/72th of a pound. A new emission began on January 1, 313 CE, on a reduced standard – to 1/96th of a pound (the fourth such reduction). This emission included, for Constantine as for Licinius, the reverse legend **LIBERATOR ORBIS**, now represented by 45 known *nummi*, minted by 14 dies. The reverse design is that of Constantine on horseback, vanquishing a wounded lion symbolising Maxentius. This reverse type also shows Constantine without an offensive weapon, no doubt in an attempt to show appeasement. The dating of this emission, and thus also the date of the reduction of the weight standard, is confirmed by the presence, in the same emission marked with R*P, of a *nummus* with a consular bust honoring the taking of the consulate on January 1, 313 CE.

Il y a quelque trente ans, nous avons attiré l'attention des numismates et des historiens de l'Antiquité tardive sur un groupe alors encore numériquement restreint de *nummi* de l'atelier de Rome à la légende **LIBERATOR ORBIS**, marqués R*P à R*Q, qui constituaient une émission « oubliée », comme bien d'autres, du *Roman Imperial Coinage*.

Ces monnaies étaient connues à la fois pour Constantin et pour Licinius¹. L'image illustrant le *liberator orbis*, très inhabituelle pour l'époque, est celle d'un empereur en tenue militaire, souvent la tête nue, un pan de chlamyde flottant vers l'arrière [variante a : **fig. 1**], parfois muni d'un grand bouclier circulaire [variante b : **fig. 2**], galopant à droite, la main droite ouverte tendue vers l'arrière. À ses pieds figure un fauve rugissant percé d'un javelot, bondissant vers la droite et retournant la tête vers le cavalier. Sur un unique coin, le pan de chlamyde a été oublié [var. c : **fig. 3**].

Structure de l'émission

En 1990, nous avons relevé onze exemplaires de Constantin, frappés dans les officines P, S, T et Q, et neuf de Licinius, issus des officines S, T et Q. Depuis cette première étude, le nombre d'exemplaires répertoriés a plus que doublé². La nouvelle répartition de ce matériel figure dans le tableau 1.



fig. 1
(éch. 2:1)



fig. 2
(éch. 2:1)



fig. 3
(éch. 2:1)

Fig. 1 – Variante a : revers du nummus de Licinius B2a-2.

Fig. 2 – Variante b : revers du nummus de Licinius B3-1.

Fig. 3 – Variante c : revers du nummus de Constantin A1-9.

* Université de Lille Nord Europe, Laboratoire de recherche Halma - Histoire, Archéologie et Littérature des Mondes Anciens. L'auteur remercie pour leur aide Michel Amandry, Salvatore Garraffo, Michel Moreau et Lech Stepniewski. Le montage des planches est l'œuvre de Luc Severs.

1. DOYEN 1990.

2. L'augmentation du nombre d'exemplaires désormais recensés repose sur les recherches de notre collègue Lech Stepniewski et de son remarquable site en ligne <http://www.notinric.lechstepniewski.info/index.html>

	R*P	R*S	R*T	R*Q	R* ?	Tot.
Constantin	12	4	6	3	-	25
Licinius	-	7	7	5	1	20
Total	12	11	13	8	1	45

Tableau 1 – Répartition, par corégent et par officine, des nummi à la légende *Liberator Orbis*.

Si l'officine P est clairement réservée à Constantin, la répartition entre les deux corégentes est moins nette dans les autres unités de production, sauf en ce qui concerne l'officine T, qui paraît émettre des quantités équivalentes pour les deux augustes.

Comme nous l'avons vu plus haut, trois variétés de revers peuvent être distinguées. Excepté le coin sur lequel la chlamyde a été omise (var. c), la version la moins courante est celle qui montre l'empereur tenant un bouclier de la main gauche (var. b). Elle est connue pour Constantin dans l'officine T (coins R8 et R9) et pour Licinius dans les officines S (coin R2) et T (coin R3). Pour cette émission, nous avons distingué 10 coins de revers associés à des droits de Constantin, et 5 coins de revers pour Licinius (voir *infra*, **tabl. 2**). Un seul coin est commun aux deux empereurs (Constantin R7 = Licinius R1). Cette disproportion est assez peu explicable si l'on considère le quasi équilibre entre les monnaies de Constantin (25 ex.) et de Licinius (20 ex.) qui nous sont parvenues, alors que le premier totalise deux fois plus de coins que le second.

Une iconographie spécifique

Une caractéristique remarquable, qui nous avait malencontreusement échappée en 1990, est l'absence d'arme offensive dans les mains de l'empereur. Sur tous les coins connus, en effet, la main droite, tendue vers l'arrière, est largement ouverte [fig. 4A-C]. C'est seulement par contagion avec le type classique, celui de l'empereur perçant de sa lance un fauve menaçant, adaptation d'époque antonine du thème bien connu de Bellérophon combattant la Chimère [fig. 5], lui-même repris sur les monnaies [fig. 6]³, que nous avons imprudemment avancé l'existence d'une arme d'hast tenue par le cavalier. Il n'en est rien, et cette absence n'est pas anodine. En effet, étant donné la date de la série (confirmée par la présence d'un buste consulaire sur un *unicum* de la collection Heynen [fig. 7]), l'ennemi évoqué par une légende qui attribue à Constantin – et indirectement à Licinius – le qualificatif de *liberator orbis*, ne peut être que Maxence, éliminé quelques semaines plus tôt lors de la bataille du Pont Milvius (28 octobre 312)⁴. Le *nummus* à la légende PAX PERPETVA AVGG NN, qui trouve son pendant



fig. 4A



fig. 4B



fig. 4C



fig. 5



fig. 6
(éch. 1,5:1)



fig. 7
(éch. 2:1)



Fig. 4 – A : Revers du nummus de Constantin A2-3 ; B : Revers du nummus de Licinius B2a-2 ; C : Revers du nummus de Constantin A1-7.

Fig. 5 – Mosaïque d'Autun découverte en 1830, exposée au Musée Rollin d'Autun : https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Fichier:Bellérophon_Autun.jpg

Fig. 6 – Sesterce de Commode frappé à Rome en 181-182, type RIC 332a = BMC IV, 480 et pl. 104, n° 1. Numismatica Ars Classica 78, 26/5/2014, n° 2306 (25,74 g) = Tkalec 2006, n° 171 = NAC 51, 2009, n° 1056.

Fig. 7 – Nummus de la Collection Heynen (FRANKE & PAAR 1976, n° 2031 et pl. 71, n° 12 : 3,08 g).

3. Sur l'usage de ce type monétaire sous l'Empire et sur ses origines, voir DOYEN 1984, p. 140-141.
4. PLRE I, p. 571, s. u. M. Aur. Val. Maxentius 5 ; KIENAST 2004, p. 191.

dans le monnayage du même Maxence émis à Ostie⁵, semble avoir été émis dans la capitale lors de la prise du troisième consulat, le 1^{er} janvier 313⁶. On sait en effet que Constantin a séjourné à Rome du 29 octobre 312 au 6 janvier 313. Il reçoit alors le *titulus primi ordinis*, c'est-à-dire le rang d'empereur *senior*, titre auquel il n'avait pas droit, mais apparemment accepté par Maximin Daïa⁷. La thématique semblable et l'emploi d'une même marque R*P indiquent que les deux types constantiniens sont liés et qu'ils ont donc été émis en même temps, en janvier 313⁸.

Si le fauve-Maxence est symboliquement blessé d'une flèche plantée dans l'échine – et tous les coins le montrent sans ambiguïté (**fig. 8A-C**) – sa mise à mort n'est pas le fait du prince lui-même, non armé, mais bien l'acte d'un chasseur anonyme. Le graveur des quatorze coins que nous avons individualisés, a insisté sur la main ouverte, exagérément développée et mise en évidence (**fig. 4A-C**). Cette absence d'arme offensive dans les mains du prince, désigné sur ces *nummi* comme le *liberator orbis*, est un signe de clémence, voire de pardon.

À l'aube d'un ordre nouveau marqué par le retour de l'Italie et des provinces dissidentes dans le giron de l'Empire central, le temps n'est plus à la désignation des coupables, à leur élimination physique et aux proscriptions. Du reste, les sources littéraires contemporaines montrent que la répression fut limitée⁹ : « il (= Constantin) usa de clémence envers les partisans de Maxence en ne faisant exécuter que ses proches amis »¹⁰.

Si les *acta* de Maxence furent effectivement abrogés¹¹, les troupes dissidentes furent immédiatement intégrées à celles de Constantin et partirent ensuite combattre en Gaule. Aux types de la *Pax perpetua augg nn* et du *liberator orbis*, il convient d'ajouter un revers rare, apparemment contemporain ou plutôt légèrement antérieur, celui du *Liberatori urbis suae*. La position chronologique de cette très brève série peut être déduite de sa métrologie : ces rares *nummi* sont effectivement encore taillés au 1/72^e de livre (4,5/3,75 g en moyenne), et sont donc antérieurs à la réforme pondérale de la fin 312 ou du début de l'année suivante, tout en étant postérieurs au 28 octobre 312 puisqu'ils font indirectement référence à l'élimination de Maxence. Nul doute que le LIBERATORI VRBIS SVAE est le pendant constantinien des innombrables revers maxentiens du type CONSERVATOR VRBIS SVAE, et de ses variantes provinciales : CONSERVATOR AFRICAE SVAE, CONSERVATOR ou CONSERVATORES KART SVAE¹².



fig. 8A



fig. 8B



fig. 8C

Du revers *liberatori urbis suae*, nous connaissons les *nummi* suivants, tous au nom de Constantin :

1. IMPCCONSTANTINVS PFAVG

Buste lauré cuirassé à dr., vu de trois quarts avant.

LIBERATORI VRBISSVAE -/-RS et -/-RT

Roma assise de face dans un temple hexastyle, la tête à g., tenant un globe et un sceptre vertical, un bouclier posé contre sa jambe g. Sur le fronton : une couronne.

Nummus : RIC 303 (R²) (**fig. 9-10**).

2. IMPCCONSTANTINVS PFAVG

Buste lauré cuirassé et drapé à dr., vu de trois quarts avant.

LIBERATORI VRBISSVAE -/-RS et -/-RT

Même type.

Nummus : RIC 304 (R²) (**fig. 11**).

3. IMPCCONSTANTINVS PFAVG

Buste lauré cuirassé et drapé à dr., vu de dos.

LIBERATORI VRBISSVAE -/-RS

Même type.

Nummus : RIC – ; KELLNER 2011, p. 191, n° 6 (**fig. 12**).

Fig. 8 – A : Détail du nummus de Licinius B3-4 ; B : nummus de Licinius B2a-2 ; C : nummus de Constantin A2-2.

5. DROST 2013, p. 92, *aureus* d'Ostie O.8/1.

6. Charge partagée avec Maximin Daïa : DEMANDT 1989, p. 68.

7. RIC VI, p. 34.

8. Pour l'argumentation, voir DOYEN 1990, p. 7.

9. *Pan. Lat.*, IX, 20-21.

10. BONNET & LANÇON 1997, p. 215.

11. On trouvera les sources anciennes dans le RIC VI, p. 34, note 5.

12. DROST 2013, p. 78-79, 226 et index p. 354.

Pour en finir avec le contexte historique de ces séries successives, il nous faut insister sur une anomalie. En effet, une règle ancienne voulait qu'une victoire menée au cours d'une guerre civile ne pouvait donner lieu à un triomphe. Constantin rompt avec cette tradition, puisque l'inscription ornant à Rome l'arc triomphal portant son nom est clairement dédiée à la victoire : « *tam de tyranno quam de omni eius factione ... arcum triumphis insignem dicavit* »¹³.



fig. 9



fig. 10



fig. 11



fig. 12

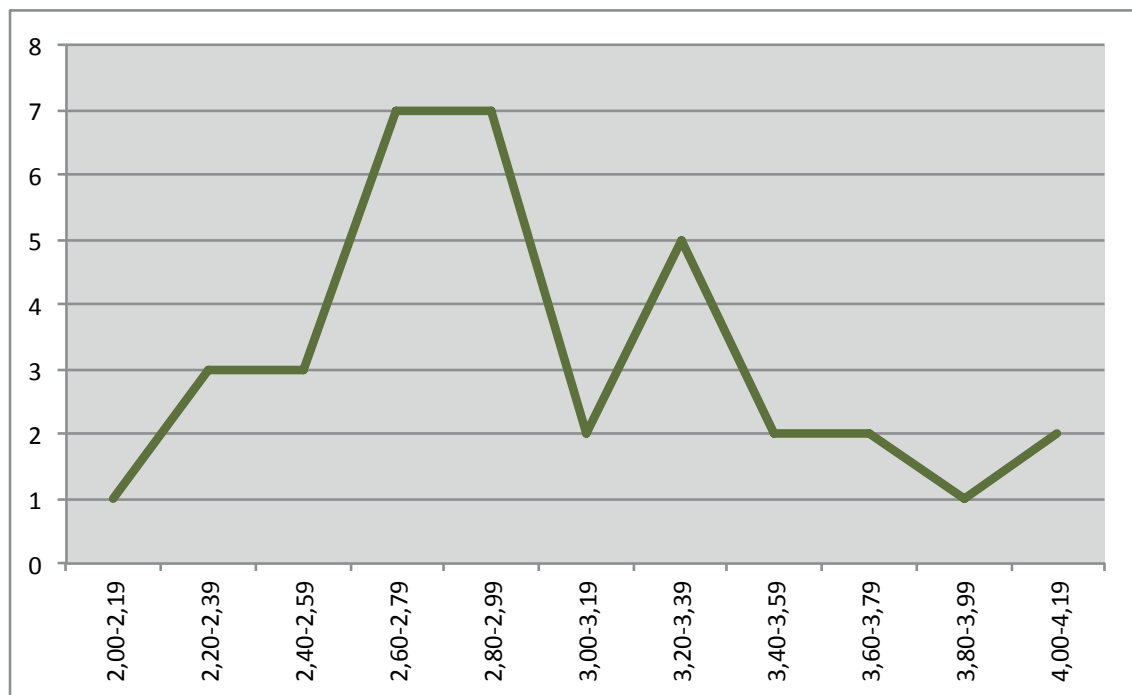
Métrologie

Nous disposons des données pondérales relatives à 35 des 45 exemplaires retrouvés. Les valeurs s'étalent de 2,01 g à 4,00 g. La moyenne arithmétique se situe à 2,97 g, mais si nous éliminons une pièce anormalement légère, cette moyenne remonte à 3,00 g [graphique 1]. On peut supposer, pour cette série, une taille au 1/96^e de livre, dont la valeur théorique s'établit à 3,36 g. La moyenne relevée est inférieure de 10 % à la masse légale. Cette différence doit sans doute être attribuée à l'état relativement médiocre du matériel qui nous est parvenu (monnaies usées, corrodées, ébréchées, voire trouées).

Approche caractérisocopique et quantitative

Nous avons vu plus haut que nous pouvions individualiser 10 coins de revers pour Constantin et 5 pour Licinius. Comme un de ces coins est commun, notre calcul destiné à estimer le nombre original de matrices portera donc sur 14 coins représentés par 36 exemplaires [tabl. 2]¹⁴.

En se référant aux tables publiées par Ch. Carcassonne dans son manuel de statistiques appliquées à la numismatique¹⁵, nous obtenons une valeur de $\bar{N} = 15$, avec un écart-type σ de 1,403. Dès lors, le nombre probable de coins se situe entre 14, valeur observée, et $15 + (3 \times 1,403)$, soit 20. En retenant une production minimale de 20.000 pièces par coin pour un nombre maximum de coins, ce sont 400.000 *nummi* qui auraient pu être produits au type du *liberator orbis*.



Graphique 1 – Métrologie des *nummi* à la légende LIBERATOR ORBIS

Fig. 9 – Nummus du type LIBERATORI VRBIS
SVAE : Elsen 94, 15/12/2007, n° 766 :
2,88 g ; 6.

Fig. 10 – Nummus du type LIBERATORI VRBIS
SVAE : CNG e-auction 352, juin 2015,
n° 539 : 4,38 g.

Fig. 11 – Nummus du type LIBERATORI VRBIS
SVAE : Coll. Rupert : 4,44 g ; 6 : www.forumancientcoins.com/notin-ric/6rom304_s.html

Fig. 12 – Nummus du type LIBERATORI VRBIS
SVAE : KELLNER 2011, p. 191, n° 6 :
3,91 g ; 19,9 x 22,3 mm.

13. ILS 694 ; DEMANDT, 1989, p. 67.

14. Neuf pièces ne sont connues que par des descriptions.

15. CARCASSONNE 1987, p. 151.

16. Sur le thème de la *libertas* chez Constantin, voir LENSKI 2017, p. 49.

Constantin			Licinius		
N° coin	Officine	Nbre ex.	N° coin	Officine	Nbre ex.
R1	R*P	2	R1	R*S	3
R2	R*P	5	R2	R*S	2
R3	R*P	2	R3	R*T	5
R4	R*P	1	R4	R*Q	4
R5	R*P	1	R5	R*[T?]	1
R6	R*S	2	R?		5
R7	R*S	1			
R8	R*T	5			
R9	R*T	1			
R10	R*Q	1			
R?		4			
Total		25			20

Tableau 2 – Répartition des coins par corégent et par officine

Pax et libertas

Même en supposant une production moindre, puisque 20 est le nombre maximum de coins restitué par la statistique, les quantités émises montrent de toute façon que l'administration impériale désirait insister sur la *libertas* nouvellement reconquise par une émission d'une certaine ampleur¹⁶. En revanche, l'absence d'un monnayage d'or parallèle, si ce n'est pas un manque temporaire dû à la faiblesse de notre documentation, tendrait à prouver soit que l'État n'avait pas à ce moment les ressources financières suffisantes pour monnayer une grande masse de métal jaune, soit encore que le public auquel était destinée cette émission n'était pas la classe aisée manipulant régulièrement la monnaie d'or. Sans doute est-ce la dernière hypothèse la plus plausible, celle de diffuser le plus rapidement possible un maximum de signes monétaires évoquant une politique explicite.

Un autre enseignement de ces émissions successives est de montrer combien l'administration monétaire cherchait à « coller » aux événements : *liberatori urbis suae*, plagiant le *conservator urbis suae* de Maxence en novembre/décembre 312, réservé au seul Constantin. Réduction au 1/96^e de livre de la masse du *nummus* à la fin de l'année, et production

au 1^{er} janvier 313, aux normes nouvelles, du type *Pax perpetua augg nn*, connu pour le seul Constantin, en costume consulaire, montrant le retour de la paix dans l'Empire. Ce revers, lui aussi calqué sur une monnaie du « tyran » Maxence, s'accompagne des différentes variétés du *liberator orbis*, passant d'une propagande événementielle strictement limitée à la capitale de l'Empire (*urbis suae*) à l'ensemble du monde romain (*orbis [terrarum]*) et ce de manière permanente (*Pax perpetua*).



fig. 2
(éch. 3:1)



Catalogue

Type A1

IMP CONSTANTINVS PAVG

Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de trois quarts avant.

LIBERATOR ORBIS (césures variées) -/-/R*P

L'empereur en tenue militaire, un pan de chlamyde volant vers l'arrière, la main dr. ouverte, tendue vers la g., galopant à dr. À ses pieds : un lion à dr., percé d'une flèche, retournant la tête vers le cavalier (var. a).

D1 – R1 LIBER/ATOR ORBIS

*A1-1. BM 2141 = DOYEN 1990, n° 1 :

2,95 g ; 12.

*A1-2. Victor Failmezger coll. (RBC 234) : 4,0 g ; -.

D2 – R2 LIBER/T/OR ORBIS

*A1-3. Coll. Sabetta 205 = DOYEN 1990, n° 2 : 2,76 g ; 2 ; 21,4 mm.

*A1-4. CGB 342267 : 3,64 g ; 12 = Rome 42, 2015, n° 342267.

D3 – R2 Idem.

*A1-5. H.D. Rauch 91, déc. 2012, n° 816 : 2,58 g.

*A1-6. P.-F. Jacquier Münzliste 10, Herbst 1989, n° 490 = Byzantium, Sumer 1976, n° 445 = Byzantium 23, s.d., n° 126 : 2,95 g ; 6.

D4 – R2 Idem.

*A1-7. Misurata 1 : GARRAFFO 2015, p. 59, fig. 1 : 3,60 g ; 6 ; 21 mm.

D5 – R3 L/IBER/A/TOR ORBIS

La chlamyde manque (var. c).

*A1-8. KELLNER 2011, p. 191, n° 9 : 3,27 g ; 12 ; 20,3 x 20,0 mm.

*A1-9. Numismatica Ars Classica 114, 6-7/5/2019, n° 869 : 3,87 g ; 6.

D6 – R4 LIB/ER/A/TOR ORBIS

*A1-10. Forum Ancient Coins = CNG 306, juillet 2013, n° 427 : 2,22 g ; 12 ; 20 mm.

D7 – R5 LIBER/A/TOR ORBIS

*A1-11. Forum Ancient Coins : 2,791 g ; 6 ; 21,1 mm.

D ? – R ? LIBER/A/TOR ORBIS

A1-12. SABETTA 1977, p. 143, note 5(e), monnaie erronément attribuée à Vienne.

Type A2

IMP CONSTANTINVS PAVG

Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de trois quarts avant.

LIBERATOR ORBIS (césures variées) -/-/R*S Idem n° 1.

D8 – R6 LIBER/AT/OR ORBIS

*A2-1. M&M, liste 446, juillet 1982, n° 40 = Sternberg XI, 20-21/11/1981, n° 881 = Auctiones 16, 1986, n° 453 = Hauck & Aufhäuser 14, 6-7/10/1998, n° 499 = DOYEN 1990, n° 1 : 2,90 g ; 6.

D9 – R6 Idem.

*A2-2. Misurata 2 : GARRAFFO 2015, p. 59, fig. 2 : 3,20 g ; 12 ; 22 mm.

D10 – R7 L/IBE/RA/TORORBIS

*A2-3. Late Roman Coins Forum, sans poids.
Même coin de revers que le Licinius
B2a-1 = R1.

D ? – R ?

A2-4. SABETTA 1977, p. 143, note
5(e) = DOYEN 1990, n° 2 = W. 73290 : 3,40 g ; 1.

Type A3

IMP CONSTANTINVS P F AVG

Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de trois quarts avant.

LIBERATOR ORBIS (césures variées) -/-/R*T

L'empereur en tenue militaire, un pan de chlamyde volant vers l'arrière, la main dr. ouverte, tendue vers la g., tenant un bouclier circulaire vu de l'intérieur, galopant à dr. À ses pieds : un lion à dr., percé d'une flèche, retournant la tête vers le cavalier (var. b).

D11 – R8 LI/BER/A/TORORBIS

*A3-1. Coll. Brent Upchurch : 3,01 g ; - ; 21 mm.

*A3-2. eBay, déc. 2004 : 2,4 g ; 6 ; 21 mm.

*A3-3. Gorny & Mosch 208, 16-17/10/2012, n° 208 : 2,01 g ; 6.

*A3-4. eBay juillet 2014 : 3,30 g ; 12.

*A3-5. Lanz 40, 25/5/1987, n° 858 = DOYEN 1990, n° 1 : 3,28 g.

D12 – R9 LIB/E/RA/TORORBIS

*A3-6. CGB brm_421164 : 2,61 g ; 12 ; 21,5 mm.

Type A4

IMP CONSTANTINVS P F AVG

Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de trois quarts avant.

LIBERATOR ORBIS (césures variées) -/-/R*Q

Idem n° 1.

D13 – R10 LIBER/A/TORORBIS

A4-1. BM 2141 = MAURICE 1908-1912, I, p. 215 et pl. XVIII, n° 4 = MATTINGLY 1960², pl. LIX, n° 6 = DOYEN 1990, n° 1 : 2,96 g ; 6h30.

D ? – R ? LIBERA/TORORBIS

A4-2. DOYEN 1990, n° 3 = W. 73291 : 3,50 g ; 6.

D ? – R ?

A4-3. Berlin, cité par MAURICE 1908-1912, I, p. 215 = DOYEN 1990, n° 2.

Type B2a

IMPLICINVS P F AVG

Buste lauré cuirassé à dr., vu de trois quarts avant.

LIBERATOR ORBIS -/-/R*S

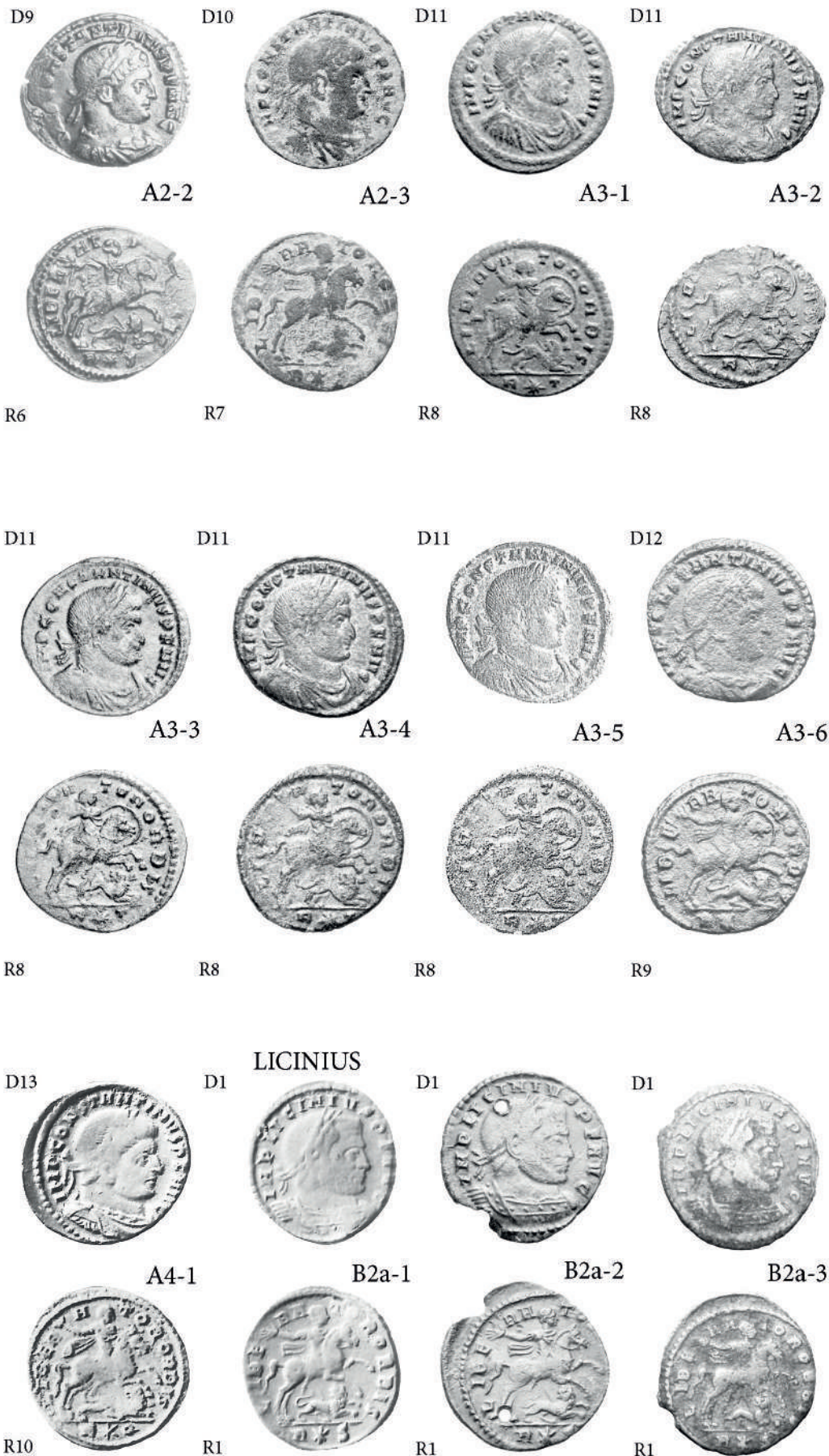
L'empereur en tenue militaire, un pan de chlamyde volant vers l'arrière, la main dr. ouverte, tendue vers la g., galopant à dr. À ses pieds : un lion à dr., percé d'une flèche, retournant la tête vers le cavalier (var. a).

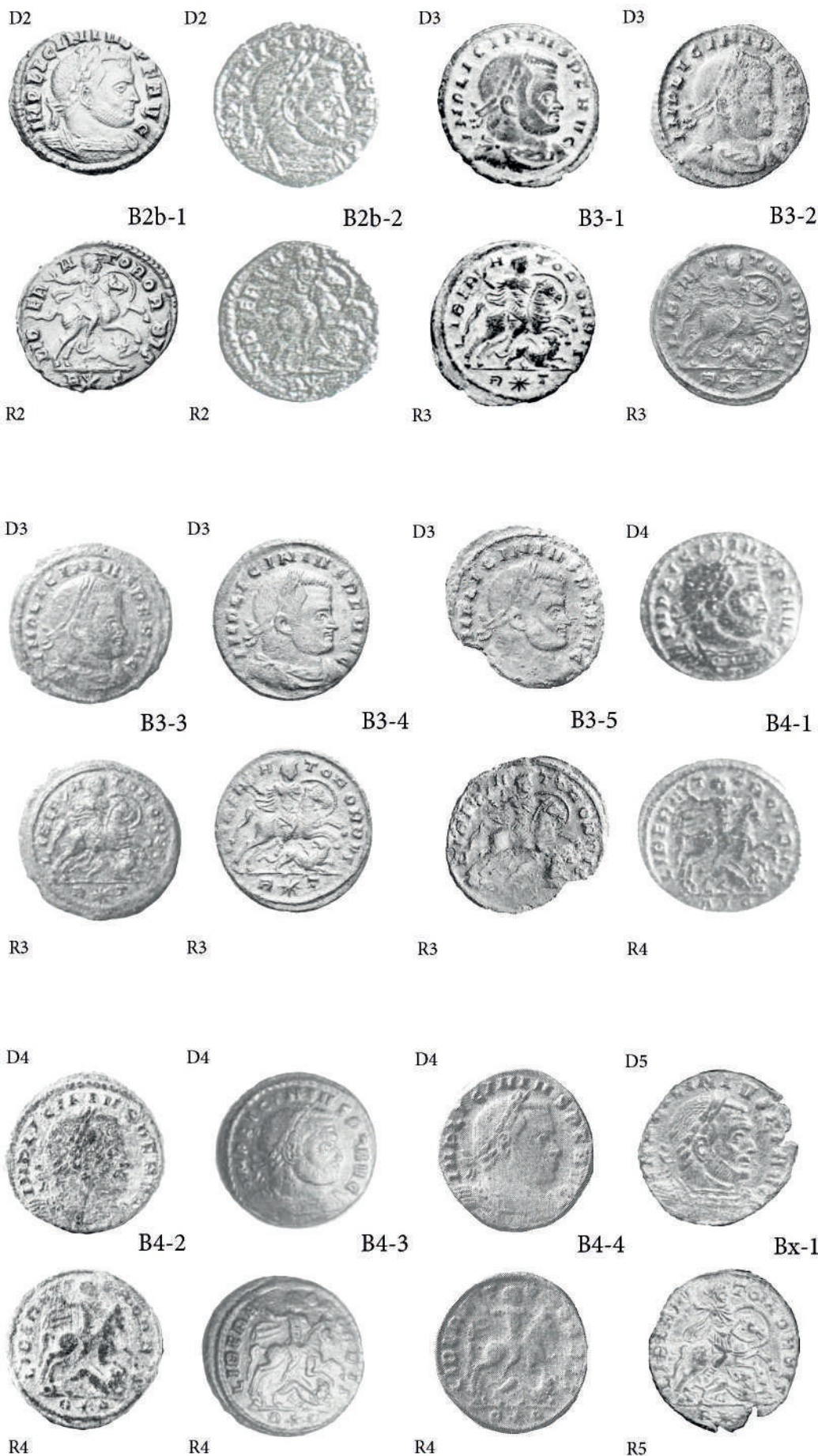
D1 – R1 L/IBE/RA/TORORBIS

*B2a-1. BN 14537 = DOYEN 1990, n° 1 et p. 5, fig. 5 : 2,95 g ; 6.

*B2a-2. CNG e-auction 306, juillet 2013 : 2,54 g ; 6. Ex. troué sur le sommet de la tête.

*B2a-3. eBay mai 2018, poids inconnu.
Même coin de revers que Constantin
A2-2 = R7.





Type B2

IMPLICINIVSPFAVG

Buste lauré, cuirassé à dr., vu de trois quarts avant.
LIBERATOR ORBIS -/R*S

L'empereur en tenue militaire, un pan de chlamyde volant vers l'arrière, la main dr. ouverte, tendue vers la g., tenant un bouclier circulaire vu de l'intérieur, galopant à dr. À ses pieds : un lion à dr., percé d'une flèche, retournant la tête vers le cavalier (var. b).

D2 – R2 LIB/ER/A/TORORBIS

*B2b-1. CNG 398, mai 2017 : 2,94 g ; 6.

*B2b-2. Tr. de Stolac : MEIXNER 1969, pl. V, n° 2 : 4,00 g (sic !) = DOYEN 1990,

n° 3 = BRUUN 1993, p. 252, n. 15 (monnaie attribuée à... Maximin Daia !).

Type B2a ou B2b

D? – R?

B2-1. Rome, coll. Gnechi, cité par MAURICE 1908-1912, I, p. 214, et par SABETTA 1977, p. 143, note 5(a).

B2-2. Coll. Gerin, p. 229, n° 30.

Type B3

IMPLICINIVSPFAVG

Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de trois quarts avant.

LIBERATOR ORBIS -/R*T

Même type (var. b).

D3 – R3 L/IBER/A/TORORBIS

*B3-1. Forum Ancient coins : 2,67 g ; 12.

*B3-2. Coll. Sabetta 43 : 3,24 g ; 1 ; 20,1 mm.

*B3-3. eBay juin 2004 : poids inconnu.

*B3-4. Solidus Numismatik Online-Auktion 8, 23/4/2016, n° 341 : 2,73 g ; - ; 21 mm.

*B3-5. Lanz 80, 26/5/1997, n° 647 : 2,22 g ; 12.

D? – R?

B3-6. Tr. de Gortys I (Arcadie), n° 918 (doc. M. Amandry) = DOYEN 1990, n° 1 : 2,69 g.
B3-7. Doc. pers. = DOYEN 1990, n° 2 : 3,21 g (LIBERA/TORORBIS). Le T de la marque semble avoir été regravé.

Type B4

IMPLICINIVSPFAVG

Buste lauré cuirassé à dr., vu de trois quarts avant.

LIBERATOR ORBIS -/R*Q

L'empereur en tenue militaire, un pan de chlamyde volant vers l'arrière, la main dr. ouverte, tendue vers la g., galopant à dr. À ses pieds : un lion à dr., percé d'une flèche, retournant la tête vers le cavalier (var. a).

D4 – R4 LIBERA/T/ORORBIS

*B4-1. W. 72909 = SABETTA 1977, p. 143, note 5(e) et ill. p. 154 = DOYEN 1990, n° 3 et p. 5, fig. 7 : 3,00 g ; 6

*B4-2. eBay oct. 2011 : poids inconnu.

*B4-3. Numismatikforum : 2,21 g ; - ; 21 mm.

*B4-4. BN 1981/388 = DOYEN 1990, n° 2 et p. 5, fig. 6 : 2,75 g ; 6.

D? – R?

B4-5. Berlin, cité par SABETTA 1977, p. 143, note 5(d).

Type Bx

IMPLICINIVSPFAVG

Buste lauré, cuirassé à dr., vu de trois quarts avant.

L/IBERA/TORORBIS -/R*[?]

Var. b.

D5 – R5

*Bx-1. BM 1983-3-7-7 : 2,93 g ; 5 (peut être off. T ?).

Bibliographie

BONNET & LANÇON 1997

C. BONNET & B. LANÇON, *L'Empire romain de 192 à 325. Du Haut-Empire à l'Antiquité tardive*, Paris (Documents Σ Histoire Ophrys III), 1997.

BRUUN 1993

P. M. BRUUN, *The bellum Cibalense of AD 316*. In : M. PRICE, A. BURNETT & R. BLAND (éd.), *Essays in honour of Robert Carson and Kenneth Jenkins*, Londres, 1993, p. 248-261.

CARCASSONNE 1987

Ch. CARCASSONNE, *Méthodes statistiques en numismatique*, Louvain-la-Neuve (Université catholique de Louvain. Institut supérieur d'Archéologie et d'Histoire de l'Art. Document de travail 21), 1987.

Coll. GERIN

O. VOETTER, *Die Münzen der römischen Kaiser, Kaiserinnen und Caesaren von Diocletianus bis Romulus 284-476*, Vienne, 1921.

Coll. SABETTA

L. MARVEGGIO, *Collezione Sabetta. Gabinetto Numismatico e Medagliere delle Raccolte Artistiche del Castello. Constantinus – Licinius (313-317 d. C.)*, [Milan] (Mneia Nomismata 1), 2014.

DEMANDT 1989

A. DEMANDT, *Die Spätantike. Römische Geschichte von Diocletian bis Justinian 284-565 n. Chr.*, Munich, 1989.

DOYEN 1984

J.-M. DOYEN, *Bronzes figurés gallo-romains de Liberchies (Hainaut)*, *Helinium XXIV*, 1984, p. 136-145.

DOYEN 1990

J.-M. DOYEN, *Une émission constantinienne méconnue (Rome, 313) et la date de la 3^{ème} réduction pondérale du follis*, *BCEN 27/1*, 1990, p. 1-9.

DOYEN 2019

J.-M. DOYEN, *Les quinquennialia de Licinius I^{er} (nov./déc. 312 ap. J.-C.) et la date de la quatrième réduction pondérale du nummus*, *BCEN 56/1*, 2019, p. 26-33.

DROST 2013

V. DROST, *Le monnayage de Maxence (306-312 après J.-C.)*, Zürich (Schweizer Studien zur Numismatik 3), 2013.

FRANKE & PAAR 1976

P. R. FRANKE & I. PAAR, *Die antiken Münzen der Sammlung Heynen*, Cologne, 1976.

GARRAFFO 2015

S. GARRAFFO, *Il Tesoro monetale di Suq el Kedim (Misurata, Libia)*. In : S. GARRAFFO & M. MAZZA (éd.), *Il tesoro di Misurata (Libia). Produzione e circolazione monetaria nell'età di Costantino il Grande. Atti del Convegno internazionale di studi, Roma, Istituto Nazionale di Studi Romani – Onlus, 19-20 aprile 2012*, Catania-Roma (Testi e Studi di Storia Antica 27), 2015, p. 41-70.

ILS

H. DESSAU, *Inscriptiones Latinae Selectae*, Berlin, 1892-1916, 5 vol.

KELLNER 2011

W. KELLNER, *Ungewöhnliche und irreguläre Römermünzen*. 16. Teil: *Konstantinische Zeit (I)*, *Money Trend 2011/6*, p. 190-196.

KIENAST 2004

D. KIENAST, *Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, Darmstadt, 2004.

LENSKI 2017

N. LENSKI, *The significance of the Edict of Milan*. In : A. E. SIECIENSKI (éd.), *Constantine : religious faith and imperial policy*, Londres-New York, 2017, p. 27-56.

MATTINGLY 1960

H. MATTINGLY, *Roman coins from the earliest times to the fall of the Western Empire*, Londres, 1960².

MAURICE 1908-1912

J. MAURICE, *Numismatique constantinienne*, Paris, 1908-1912, 3 vol. (réimpr. Bruxelles, 1965).

MEIXNER 1969

I. MEIXNER, *Neki kovovi iz nalaza kod stoca koje ne poznaje najnovija Sutherlanda « Roman Imperial Coinage » VI sv. 1967*. *Godine, Numizmatičke Vijesti XVI/27*, 1969, p. 16-19.

Pan. Lat.

Panegyriques latins. Tome II. *Les panegyriques constantiniens (VI-X)*, texte établi et traduit par E. GALLETIER, Paris, Les Belles-Lettres, 1952.

PLRE

A. H. M. JONES, J. R. MARTINDALE & J. MORRIS, *The prosopography of the later Roman empire*. Volume I. *A.D. 260-295*, Cambridge, 1971.

RIC VI

C. H. V. SUTHERLAND & R. A. G. CARSON, *The Roman Imperial Coinage*. Vol. VI. *From Diocletian's reform (A.D. 294) to the death of Maximinus (A.D. 313)*, Londres, 1967.

RIC VII

P. M. BRUUN, *The Roman Imperial Coinage*. Vol. VII. *Constantine and Licinius A.D. 313-337*, Londres, 1966.

SABETTA 1977

L. SABETTA, *Contributo al VII volume del «Roman Imperial Coinage»*, *RIN LXXIX*, 1977, p. 142-144.



fig. 13



fig. 14



fig. 15

Fig. 13 - Nummus A1-7.

Fig. 14 - Nummus A2-2.

Fig. 15 - Nummus B3-4.

MDC MONACO

Monnaies de Collection sarl
NUMISMATIQUE

biddr

DROUOT
DIGITAL
live



NGC
Numismatic Guaranty Corporation
AUTHORIZED DEALER

PCGS
AUTHORIZED DEALER



APPEL À CONSIGNATION

VENTE AUX ENCHÈRES AUTOMNE 2019

CONFIEZ-NOUS VOS MONNAIES

27 avenue de la Costa
98000 • Monaco Monte-Carlo
info@mdc.mc • www.mdc.mc
t.: (00377) 93 . 25 . 00 . 42

**ESTIMATIONS
GRATUITES**

Quand et où Licinius I^{er} a-t-il fêté ses *quinquennalia* ?

par Jean-Marc Doyen*

Résumé : L'apparition de nouveaux *nummi* de Licinius à la légende VOTIS/V/MVLIS/X justifie une rapide révision de la position chronologique de cette série. Un atelier supplémentaire – Cyzique – est venu s'ajouter à Héraclée, Nicomédie et Antioche. Une nouvelle estimation du nombre original de coins (maximum 47) permet d'évaluer l'émission à un million de *nummi* taillés au 1/96^e de livre. La position chronologique de la série est revue en fonction de la localisation géographique des ateliers, la plupart relevant du domaine contrôlé par Maximin. Si l'on ne peut politiquement exclure une émission de *Concordia* ordonnée par Maximin, la métrologie apparemment incompatible entre les productions orientales (1/72^e) et occidentales (1/96^e) semble montrer que cette émission célébrant les *quinquennalia* de Licinius est postérieure à la disparition de Maximin (été 313). Cette précision ôte un argument en faveur d'une date antérieure au 1^{er} janvier 313 pour la quatrième réduction du *nummus*.

Abstract: The discovery of some new *nummi* of Licinius with the obverse legend VOTIS/V/MVLIS/X justifies a quick revision of the chronology of this emission. An additional workshop – Cyzicus – has been added to those at Heraclea, Nicomedia and Antioch. A new estimate of the original number of dies (maximum of 47) now makes it possible to say that approximately one million *nummi* were produced at 1/96th of a pound.

The chronological position of the emission is made possible by the geographic location of the mints, most of them in regions then controlled by Maximinus. If one cannot politically exclude an emission of *Concordia* of Maximinus, the seemingly incompatible metrology between the eastern (1/72th) and western (1/96th) mints seems to indicate that these emissions celebrating the *quinquennalia* of Licinius are posterior to the elimination of Maximinus (summer 313 CE). This clarification removes any argument in favor of a date prior to January 1, 313 CE, for the forth reduction of the weight of the *nummus*.

Dans un article récent¹, nous avons repris le dossier désormais volumineux des *nummi* sans marque de Licinius I^{er} portant au revers, dans une couronne, l'inscription VOTIS/V/MVLIS/X. C'est en finalisant le corpus, totalisant alors trente-cinq exemplaires, que nous avons été frappé par les différences stylistiques apparaissant parmi les effigies impériales. En comparant ces portraits avec les productions marquées de la même époque, il nous a semblé évident que, contrairement aux hypothèses antérieures², d'autres ateliers que celui d'Antioche avaient participé à la frappe de ce monnayage. En effet, nous avons pu rapprocher certains coins de la série des *vota* de ceux utilisés lors des émissions contemporaines de Nicomédie (coin D1) et d'Héraclée (D9), outre ceux du style d'Antioche déjà connus (D3, D4 et D13). Nous n'avions malheureusement pas suffisamment réfléchi aux conséquences chronologiques qu'impliquait cette subite multiplicité des centres d'émission. Il nous a semblé utile de reprendre au plus vite ce dossier afin de tenter de clarifier la situation. Tout d'abord, grâce à notre collègue Lech Stępniewski, nous avons pu ajouter sept nouveaux exemplaires à notre corpus. Ils nous apportent deux nouveaux coins de droit (D17 et D18) et quatre nouveaux coins de revers (R19 à R22). Toutefois, en effectuant le classement de ces nouveaux exemplaires, nous avons constaté que les coins de droit des n° 17-18 (D5) d'une part, et 19 (D5 également), quoique très

proches, devaient être individualisés. Afin de ne pas effectuer une complète renumérotation des matrices, nous appellerons D5^{bis} le droit du n° 19. Ce sont donc désormais au moins 23 coins de revers qui furent utilisés pour honorer Licinius dans cette émission. Lech Stępniewski nous a également fait part de deux erreurs dans notre corpus précédent, qui éliminent du décompte deux pièces : les n° 13 et 16 sont deux images d'une même monnaie avant et après nettoyage. Et le n° 17 est le moulage du n° 18. Dès lors, l'ensemble se monte désormais à $35 - 2 + 7 = 40$ exemplaires, issus de 19 coins de droit et de 23 coins de revers.

* Université de Lille Nord Europe, Laboratoire de recherche Halma - Histoire, Archéologie et Littérature des Mondes Anciens. L'auteur remercie Lech Stępniewski pour son aide.

1. DOYEN 2019a.
2. WENNINGER 1990 : Antioche ; MEIXNER 1969 : Nicomédie ; DOYEN 2004 : Antioche.

Supplément au catalogue³

D3 – R19

36. eBay, octobre 2015 : 3,04 g ; - ; 22 mm.

D5 – R7

37. eBay, juin 2005 : - g ; 6 ; - mm.

D5^{bis} – R8

38. eBay, juillet 2004 : - g ; 6 (?) ; - mm.

D8 – R20

39. eBay, novembre 2010 : 3,60 g ; - ; 19 mm.

D14 – R16

40. eBay, novembre 2007 : - g ; - ; 20 mm.

D17 – R21

41. Beast Coins, - g ; 12 (?) ; - mm.

D18 – R22

42. eBay, mai 2012 : - g ; 12 ; - mm.



Fig. 1 – Nummi supplémentaires (n° 36-42).

3. Afin de ne pas utiliser deux fois les mêmes numéros de pièces, nous continuons la numérotation là où nous l'avons laissée, c'est-à-dire au n° 35, étant entendu que les n° 13 et 17 ont disparu.

fig. 1

Nous disposons désormais de *nummi* frappés à Antioche, à Nicomédie, à Héraclée et, comme nous le verrons plus loin, à Cyzique. À l'exception d'Héraclée, faisant partie du domaine contrôlé par Licinius, les trois autres ateliers se trouvaient entre les mains de Maximin jusqu'à sa destitution à l'issue de la bataille de *Tzirallum*, près d'Héraclée, le 30 avril 313⁴.

Il peut dès lors sembler curieux, si les *quinquennalia* de Licinius furent effectivement fêtées à la date « normale », celle du *dies imperii* (11 ou 18 novembre 312), qu'elles aient été également, voire essentiellement célébrées dans la partie de l'Empire alors contrôlée par son rival Maximin.

Quelques mots d'explications ne sont pas superflus, mais pour prendre la mesure de la complexité de la situation, il nous faut remonter quelque peu dans le temps.

Le 1^{er} janvier 312, Constantin et Licinius inaugurent tous deux leur deuxième consulat. Cette charge est reconnue d'autant plus facilement par Maximin qu'il est lui-même consul désigné pour l'année suivante, avec lui aussi Constantin comme collègue⁵. Toutefois, dans le courant de la même année, Maxence entre secrètement en contact avec Maximin. Après la bataille du Pont Milvius, le 28 octobre, Constantin découvre le projet d'entente, mais selon P. Bastien, « l'alliance de Maxence et de Maximin ne pouvait avoir qu'un caractère symbolique »⁶. Dès lors, les relations entre les deux augustes ne semblent pas avoir été perturbées, comme semblent le montrer les sources littéraires et épigraphiques⁷. Dès le 29 octobre, le Sénat accorde à Constantin le *titulus primi ordinis*. Il devient donc le *primus Augustus*, titre qui lui accorde la préséance et qui lui donne le droit de mettre son nom avant celui des autres princes en tête des lois, et ce où qu'elles soient promulguées⁸. Cette accession de Constantin, vainqueur de Maxence, au niveau suprême de la Triarchie, est, elle aussi, validée par Maximin à qui pourtant revenait de droit ce titre en tant qu'auguste⁹ le plus ancien. Constantin, conscient de ses nouvelles prérogatives, lui écrit afin de le sommer d'interrompre les persécutions des chrétiens d'Orient¹⁰.

Les relations semblent donc, à ce moment encore, correctes, voire plus puisque l'atelier monétaire de Cyzique, encore aux mains de Maximin, frappe un rarissime *nummus*, émis au 1/72^e de livre, portant au droit la titulature VAL LICINNIANVS LICINIVS PF AVG et au revers l'image d'une Victoire tenant une couronne et une palme, associée à la légende VICTORIAE MAXIMINI AVS (*sic* !) (fig. 2)¹¹. Il s'agit, à n'en pas douter, du pendant oriental du revers de l'*aureus* de



fig. 2
(éch.2:1)



fig. 3
(éch.2:1)



fig. 4
(éch.2:1)

Rome à la légende VICTORIA CONSTANTINI AVG, émission de *concordia* frappée par Constantin pour les trois augustes (fig. 4)¹². Nous noterons au passage la proximité stylistique de ce *nummus* (fig. 2) avec l'un de ceux aux *vota* (coin D7, cat. 21 : notre fig. 3) : même coupe ondulante du cou et même oreille munie d'un lobe très allongé lui donnant la forme d'un point d'interrogation, éléments typique de Cyzique. D'autres caractéristiques communes peuvent être relevées dans l'épigraphie : AVG gravé HVG, N très régulier, F allongé, L muni d'un petit empattement. Sur le plan technique, nous noterons que les deux monnaies ont un diamètre de grènetis semblable, à savoir 20,5 mm.

L'émission à laquelle appartient cette étonnante monnaie honorant la *Victoria Maximiani aug(usti)* a été divisée en deux phases par C. H. V. Sutherland, l'une marquée -/A-Θ-/SMK, l'autre A-Θ-/SMK¹³. Sutherland date ces deux séries de 312/début 313. Une ultime émission, portant cette fois une étoile au-dessus de la marque d'officine, prendra encore place avant la défaite de Maximin (30 avril 313). Ces monnaies sont rares, même si de nombreux inédits sont apparus ces dernières années. La métrologie de cette série est assez erratique (de 5,50 à 3,19 g). La moyenne arithmétique des onze masses

Fig. 2 – Nummus de Licinius frappé à Cyzique (Bnf, ill. dans le RIC VI, pl. 14, n° 107, 23 mm).

Fig. 3 – Nummus de Licinius, d'après DOYEN 2019a, p. 31, n° 21 (D7/R9) : 3,17 g ; 20 mm.

Fig. 4 – Aureus de Constantin frappé à Rome, RIC 285a (4,1 g ; 17 mm) : https://colnect.com/tr/coins/coin/57766-1_Solidus_VICTORIA_CONSTANTINI_AVG-306-337_-1Konstantin-Roma_Imparatorluğu

4. LACTANCE, *De mort. persec.*, XLV, 6 ; XLVI et XLVII, 4-5.

5. DEGRASSI 1952 ; PLRE p. 1043.

6. BASTIEN 1980, p. 25.

7. RIC VI, p. 34, note 4, pour l'ensemble des sources littéraires et épigraphiques.

8. BESNIER 1937, p. 360 ; RIC VI, p. 34.

9. BESNIER 1937, p. 364.

10. LACTANCE, *De mort. persec.*, XXXVII ; BESNIER 1937, p. 360.

11. COHEN VII, p. 206, n° 178 (50 frs or !) ; MAURICE 1908-1912, III, p. 109, n° IV et pl. IV, n° 15 ; RIC VI, p. 594, n° 107 et pl. 14, n° 107. La pièce fait partie des collections de la BnF et pèse 4,33 g pour un module de 22 mm et un diamètre de grènetis de 20,5 mm.

12. RIC VI, 285 ; DEPEYROT 1995, n° 17/9 à 17/12. On connaît quatre exemplaires pour Constantin, quatre pour Licinius et deux pour Maximin.

13. RIC VI, p. 577 et p. 593-594, n° 100-107. PLRE, p. 1043.

que nous avons réunies atteint 4,19 g. Quoique faible, cette moyenne semble s'inscrire dans les normes propres à une taille au 1/72^e de livre. Mais si on élimine deux *nummi* anormalement lourds, peut-être des flans plus anciens non utilisés, la moyenne tombe à 3,95 g, qui pourrait de ce fait correspondre à une taille au 1/84^e de livre (7 douzaines). Il n'est dès lors pas assuré que Maximin ait pu maintenir jusqu'à la fin de son règne un *nummus* lourd, taillé au 1/72^e de livre, alors que le reste de l'Empire était passé au 1/96^e.

Le 1^{er} janvier 313, Constantin inaugure son troisième consulat, en compagnie, comme nous l'avons vu, de Maximin, lui aussi COS III¹⁴. Après le 30 avril, date de sa défaite, Maximin sera remplacé par Licinius, exerçant lui aussi un troisième consulat¹⁵. Sutherland estime que Licinius succède à Maximin dès le mois d'avril, mais selon les fastes, le premier est encore reconnu en Égypte en tant que consul éponyme le 28 juillet¹⁶.

Cette prise de consulat ne semble pas avoir fait l'objet de cérémonies particulières dans la capitale, où Constantin séjourne pourtant jusqu'au 18 janvier au moins¹⁷. Tout au plus pouvons-nous mentionner un unique *nummus* à buste consulaire de la collection Heynen (**fig. 5**), sur lequel nous avons autrefois attiré l'attention et sur lequel nous sommes récemment revenus¹⁸.

L'empereur *senior* quitte la capitale vers la fin du mois de janvier 313. Il est à Milan au début du printemps. L'atelier le plus proche, celui de Ticinum, frappe à cette occasion un multiple d'or à la légende FELIX ADVENTVS AVGG NN¹⁹.

Toujours à Milan, en février-mars, Constantin marie à Licinius sa demi-sœur Constantia, acte que Maximin considère comme la marque d'une union politique destinée à faire bloc contre lui. Toutefois, selon Lactance²⁰, les relations entre les trois augustes demeurent encore et toujours correctes. À la fin du mois de mai, Constantin est à Trèves²¹. Un passage par Arles est possible, car une émission de *solidi* pourrait témoigner d'un *donativum* offert à l'occasion de l'*adventus* du prince²². Un très étonnant *nummus* est frappé à ce moment (**fig. 6**)²³. Il porte au droit un buste consulaire, pendant exact de celui émis à Rome quelques semaines plus tôt. Bien plus, son extraordinaire revers, VIRTVS AETERNA AVG N -/-/ PARL est une claire adaptation du LIBERATOR ORBIS frappé dans la capitale en janvier 313, mais le lion maxentien est ici remplacé par deux Barbares que l'empereur menace de sa lance.

Le séjour arlésien, s'il est un jour confirmé, fut extrêmement bref et sans doute limité à une simple cérémonie d'*adventus* : quelques semaines plus tard, Constantin est effectivement

sur la frontière germanique. Si pas plus qu'à Ticinum le consulat en cours n'est mentionné de quelque façon que ce soit à Trèves, l'empereur entame dans sa nouvelle capitale une série que P. Bastien a qualifiée d'émission « de *Concordia* ». Il s'agit d'une série quantitativement importante d'*argentei* de billon à bas titre (de 22 à 24 % d'argent) émise aux noms de Constantin, Licinius et Maximin, série en partie oubliée du *Roman Imperial Coinage*, mais qui a fait autrefois l'objet d'une analyse détaillée²⁴. Ces monnaies, absentes des trésors, se rencontrent pourtant régulièrement sur les sites de Gaule septentrionale²⁵. Le type le moins courant est celui émis pour Maximin, au revers duquel figure un quadriges vu de face, conduit par un aurige



fig. 5
(éch.2:1)



fig. 6
(éch.2:1)



Fig. 5 – Nummus à buste consulaire frappé à Rome en janvier 313 : Collection Heynen (FRANKE & PAAR 1976, n° 2031 et pl. 71, n° 12 : 3,08 g ; 20 mm).

Fig. 6 – Nummus arlésien à buste consulaire, type FERRANDO 2010, p. 101, n° 340. Musée d'Arles, © Th. Carrion.

14. PLRE, p. 1043.

15. BASTIEN, 1980, p. 26.

16. PLRE, p. 1043.

17. BESNIER 1937, p. 361.

18. DOYEN 1990, p. 5, fig. 8 ; DOYEN 2019b, p. 7, fig. 7.

19. RIC VII, p. 350, note 1.

20. De mort. persec., XLIII, 2.

21. Pan. Lat. IX, XXI, E et XXII, II ; RIC VI, p. 34 ; BASTIEN 1980, p. 26.

22. BASTIEN 1988, p. 73 ; RIC VII, p. 234, n° 1-6. Sur l'organisation des émissions arlésiennes du début de l'année 313, voir SCHMITT-CADET 2010, 1, p. 51.

23. FERRANDO 2010, p. 12-13 et p. 101, n° 340. La pièce, unique, est conservée au Musée d'Arles, dont je remercie le conservateur, Alain Charron. Je dois la photographie à l'amabilité de Thierry Carrion.

24. BASTIEN 1982.

25. Nous en identifions chaque année au moins un exemplaire au sein des monnaies de sites qui nous sont confiées pour étude. Citons par exemple Matagne-la-Grande (prov. de Namur, B). BASTIEN 1982, p. 274.

parfois identifié à Maximin/*Sol*. Comme le note P. Bastien « après la chute de Maxence et le mariage de Licinius au début de 313, Maximin a dû se sentir terriblement isolé et nous pensons que Constantin a essayé de le convaincre d'accepter la nouvelle situation en échange de diverses concessions, dont la série de billon de Trèves nous reflète un des aspects »²⁶. Et plus loin « Nous pensons en définitive que l'émission de billon a été distribuée au début de 313 [...]. Les événements qui suivirent de très près l'émission des monnaies de billon nous montrent que Maximin ne répondit pas aux intentions constantiniennes »²⁷.

Du côté balkanique, la situation politique se dégrade rapidement. Licinius quitte Milan vers le mois de février 313 lorsqu'il apprend que Maximin, après avoir réuni une armée en Bithynie, a franchi les Détroits, pris Byzance et a envahi sa *pars imperii*²⁸. Maximin assiège Héraclée, qui tombe au bout d'une semaine²⁹. Après une ultime et vaine tentative de négociation, les troupes romaines s'affrontent au *Campus Ergenus*, au nord d'Héraclée, et, selon une histoire peut être apocryphe, Licinius l'emporta grâce au stratagème suivant : « il raconta à ses officiers qu'il avait été visité nuitamment par un ange, lequel lui avait dicté une prière, la prière au *Summus Deus*, qu'il fit réciter ensuite par tous les centurions et répéter par les soldats sur le front de bataille, et qui provoqua dans l'armée de Maximin des désertions en masse. [...] L'armée de Maximin se débanda, Licinius passa les Détroits et entra en vainqueur à Nicomédie... »³⁰. Le 13 juin, il fit afficher dans la ville le *mandatum* accordant la liberté religieuse aux chrétiens³¹.

Maximin, talonné par Licinius, passa – sans s'y arrêter – à Nicomédie, traversa la Cappadoce puis descendit en Cilicie où il réunit de nouvelles troupes. À l'approche de Licinius, il s'empoisonna (été 313)³². Licinius condamna sa mémoire, ordonna d'abattre ses statues et fit périr sa femme, ses enfants et ses principaux partisans.

La date de la célébration des *quinquennalia*

On pourrait considérer que c'est à ce moment seulement que Licinius fit frapper, dans la plupart des villes des Balkans et d'Orient disposant d'un atelier monétaire, les *nummi* célébrant ses *quinquennalia*, anniversaire remontant à près de neuf mois. Mais pourquoi aussi tardivement ? Et pourquoi avec si peu de faste ?

Les *aurei* ont été frappés en relative abondance : vingt exemplaires au moins nous sont parvenus. L'Empire de Licinius ne manquait dès lors pas de ressources financières lui permettant de mettre en circulation d'assez grandes quantités de monnaies d'or.

Les *nummi*, au contraire, demeurent rares. Si nous reprenons les données quantitatives ($n = 40$, $k = 23$)³³, nous obtenons, en utilisant les tables de Charlotte Carcassonne, un nombre supposé de coins *N* de 32, avec un écart-type de 5,079. Le nombre original de coins se situe entre 23, la valeur observée, et $32 + (3 \times 5,079) = 47$. Avec une productivité estimée à 20000 pièces par paire de coin, c'est donc un minimum d'un million de *nummi* qui auraient pu être produits à cette occasion, une quantité relativement peu importante si l'on pense que quatre ateliers au moins ont été actifs à cette occasion. Le nombre de coins disponibles pour chacun de ceux-ci aurait éventuellement pu être limité à une seule matrice par officine. Il s'agit donc plus d'une émission symbolique que d'un réel désir d'attirer l'attention du public sur un événement majeur du règne.

Il semble cependant assuré que les *aurei* à la légende VOTIS V / MVLTI X – VICTORIA, et VOTIS X / MVLTI XX – VICTORIA connus pour Licinius et Constantin, évoqués dans notre étude antérieure³⁴, ont bel et bien été émis en octobre/novembre 313, à l'issue de la 5^e année régnale de Licinius. Les *nummi* sont-ils forcément contemporains des monnaies d'or ? La question reste ouverte. Nous pouvons rappeler ici l'exemple de Gallien, qui, en septembre/octobre 262, fit frapper des monnaies à la légende VOTIS DECENNALIBVS ou VOT/X, et, très exactement un an plus tard, le type VOT X/ET XX, mentionnant cette fois les *decennalia soluta* et les *vicennalia suscepta*.

Nous avons vu que les relations entre Constantin et Licinius d'une part, et Maximin d'autre part, n'ont pas été systématiquement mauvaises depuis la chute de Maxence. Du côté occidental, la frappe au nom de Maximin se poursuit, même si elle est essentiellement symbolique. En Orient, Maximin fait encore mention de Constantin et de Licinius. Une émission de *Concordia*, sorte d'échange de bons procédés, ne peut être a priori niée pour les *quinquennalia* de Licinius. En novembre/décembre 312, Maximin aurait pu honorer Licinius, éventuellement pour monter Constantin contre lui – ce qui, du reste, ne tarda pas. Dans ce cadre, l'existence du *nummus* VICTORIAE MAXIMIANI AVG et sa proximité stylistique avec certains VOTIS/V/MVLTI/V méritent d'être relevées, même si le premier *nummus* cité n'attribue pas à Licinius le titre d'*imperator*, ce qui n'est sans doute pas anodin. Reste malgré tout un problème de taille, celui de la métrologie du bronze argenté.

La moyenne pondérale des *nummi* aux *vota* s'établit désormais à 3,27 g (32 données), confirmant leur taille au 1/96^e de livre. Nous avons vu plus haut que la dernière émission de Maximin à Nicomédie atteignait 4,19 g ou 3,95 g,

26. BASTIEN 1982, p. 274.

27. *Ibid.*, p. 276.

28. BESNIER 1937, p. 364.

29. LACTANCE, *De mort. persec.*, XLVI-XLVII.

30. GRÉGOIRE 1964, p. 86-87.

31. BESNIER 1937, p. 364.

32. LACTANCE, *De mort. persec.*, XLIX ; EUSÈBE, *Hist. Eccl.*, IX, 10, 14-16.

33. Nous devons signaler une erreur de calcul dans notre texte précédent (DOYEN 2019a, p. 29) : l'estimation du nombre de coins devait être $23 \pm 3,343$, soit un nombre maximum de 33 et pas de 23 comme imprimé.

34. DOYEN 2019a, p. 27-28, n° 1-12.

correspondant peut-être au 1/84^e de livre. Même en éliminant de nos calculs les sept exemplaires aux *vota* anormalement légers, nous restons bien en deçà de cette moyenne des derniers *nummi* de Maximin à Nicomédie, avec à peine 3,445 g. Si les modules sont effectivement identiques, comme nous l'avons relevé plus haut, la contemporanéité des deux séries semble donc devoir être exclue.

Au final, la solution la plus logique est de rejeter après la chute de Maximien, en juin 313, l'émission des *nummi* aux *vota*, tous taillés sur le pied du 1/96^e de livre en vigueur partout dans l'Empire. Cette série ne peut donc pas intervenir comme argument en faveur d'une date haute, antérieure au 1^{er} janvier 313, de la 4^e réduction pondérale du *nummus*, comme nous l'avions précédemment avancé. En Occident, ce serait donc encore et toujours l'émission romaine signée R*P-T honorant le *liberator orbis*, qui fournirait la date la plus précise du passage du 1/72^e au 1/96^e de livre.

Bibliographie

BASTIEN 1980,
P. BASTIEN, *Le monnayage de l'atelier de Lyon. De la réforme monétaire de Dioclétien à la fermeture temporaire de l'atelier en 316 (294-316)*, Wetteren (Numismatique Romaine XI), 1980.

BASTIEN 1982
P. BASTIEN, L'émission de monnaies de billon de Trèves au début de 313, *Quaderni ticinesi di numismatica e antichità classiche* XI, 1982, p. 271-277.

BESNIER 1937
M. BESNIER, *L'empire romain de l'avènement des Sévères au concile de Nicée*, Paris, 1937.

COHEN 1888
H. COHEN, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain communément appelées médailles impériales*, tome septième, Paris, 1888².

DEGRASSI 1952
A. DEGRASSI, *I Fasti consolari dell'impero romano dal 30 av. C. al 613 d. C.*, Rome (Sussidi Eruditi 3), 1952.

DEPEYROT 1995
G. DEPEYROT, *Les monnaies d'or de Dioclétien à Constantin I (284-337)*, Wetteren, 1995 (Collection Moneta 1).

DEPEYROT 2001
G. DEPEYROT, *Le numéraire gaulois du IV^e siècle. Aspects quantitatifs*. I. *Les frappes*. Deuxième édition refondue, Wetteren, 2001 (Collection Moneta 24).

DOYEN 1990
J.-M. DOYEN, Une émission constantinienne méconnue (Rome, 313) et la date de la 3^{ème} réduction pondérale du *folles*, *BCEN* 27/1, 1990, p. 1-9.

DOYEN 2004
J.-M. DOYEN, Deux monnaies constantiniennes exceptionnelles, *BCEN* 41/1, 2004, p. 29-31.

DOYEN 2019a
J.-M. DOYEN, *Les quinquennalia* de Licinius I^{er} (nov./déc. 312 ap. J.-C.) et

la date de la quatrième réduction pondérale du *nummus*, *BCEN* 56/1, 2019, p. 26-33.

DOYEN 2019b
J.-M. DOYEN, Constantin et Licinius *liberatores orbis* (Rome, fin 313 – début 313), *BCEN*, 56/2, 2019, p. 6-14.

EUSÈBE, *Hist. Eccl.*
EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, texte grec établi et traduit par E. GRAPIN, Paris, Picard, 1905-1913, 3 vol.

FERRANDO 2010
Ph. FERRANDO, *L'atelier monétaire d'Arles. De Constantin le Grand à Romulus Augustule, 313-476*, 1, Graveson, 2010.

FRANKE & PAAR 1976
P. R. FRANKE & I. PAAR, *Die antiken Münzen der Sammlung Heynen*, Cologne, 1976.

GRÉGOIRE 1964
H. GRÉGOIRE, *Les persécutions dans l'Empire romain*, Bruxelles (Académie royale de Belgique, Classes des Lettres et des Sciences Morales et Politiques, mémoire LVI), 1964.

LACTANCE, *De mort. persec.*
LACTANCE, *De la mort des persécuteurs*. I. *Introduction, texte critique et traduction* ; II. *Commentaire*, par J. MOREAU, Paris, 1954, 2 vol.

MAURICE 1908-1912
J. MAURICE, *Numismatique constantinienne. Iconographie et chronologie. Description historique des émissions monétaires*, Paris, 1908-1912, 3 vol. (réimpr. Bruxelles, 1965).

MEIXNER 1969
I. MEIXNER, Neki kovovi iz nalaza kod stoca koje ne poznaje najnovija Sutherlanda « Roman Imperial Coinage » VI sv. 1967. Godine, *Numizmatičke Vijesti* XVI, fasc. 27, 1969, p. 16-19.

PAN. LAT.
Panegyriques latins. Tome II. *Les panegyriques constantiniens (VI-X)*, texte établi et traduit par E. GALLETIER, Paris, Les Belles-Lettres, 1952.

PRLE
A. H. M. JONES, J. R. MARTINDALE & J. MORRIS, *The Prosopography of the later Roman Empire*, Cambridge, 1971.

RIC VI
C.H.V. SUTHERLAND & R.A.G. CARSON, *The Roman Imperial Coinage*. Volume VI. *From Diocletian's reform (A.D. 294) to the death of Maximinus (A.D. 313)*, Londres, 1967.

RIC VII
P.M. BRUUN, *The Roman Imperial Coinage*. Volume VII. *Constantine and Licinius A.D. 313-337*, Londres, 1966.

SCHMITT-CADET 2010
A.-M. SCHMITT-CADET, *L'atelier d'Arles de la création à la réforme monétaire (313-318)*, Mémoire de master 2, Université Paris 12 – Paris-Est, 2010, 2 vol.

WENNINGER 1988
A. WENNINGER, *Bankhaus H. Aufhäuser, Katalog* 5, 5-7/10/1988, notice 488.

Un demi-nummus inédit de Constantin I^{er} César (Trèves, été 307)

par Jean-Marc Doyen*

Résumé : Un demi-nummus et un nummus de Constantin I^{er} César frappés à Trèves en 307 sont présentés. Le demi-nummus jusqu'ici inconnu, à la titulature FL VAL CONSTANTINVS NOB C porte au revers la légende MARTI PATRI PROPVG. Cette même forme courte (PROPVG au lieu de PROPVGNATORI) figure sur un nummus à la titulature FL VAL CONSTANTINVS NC.

Abstract: A half-nummus and a nummus of Constantine, as caesar, minted in Trier in 307 CE are here presented. The half-nummus, previously unknown, bears the obverse legend FL VAL CONSTANTINVS NOB C and MARTI PATRI PROPVG on the reverse. This same shortened legend (PROPVG instead of PROPVGNATORI) is used on the reverse of a nummus with the obverse legend FL VAL CONSTANTINVS NC.

Nous avons eu l'occasion d'examiner, en février 2013, la monnaie suivante, sans provenance archéologique connue et faisant désormais partie d'une collection privée :



fig. 1



fig. 1
(éch. 2:1)

FLVALCONSTANTINVSNOBC

Buste lauré, cuirassé à droite, vu de trois quarts avant.

MA[R]TIPA/T/RIPROPVG S/A//PTR

Mars nu, casqué, courant à droite, tenant une lance pointée vers l'avant et portant un bouclier vu de l'intérieur.

Ae demi-nummus : 4,69 g ; 6 ; 21,7 mm ; diam. grènetis : 19 mm (fig. 1).

STRAUSS 1954 - cf. p. 57, n° 49 et p. 58, fig. 49a (FL VAL CONSTANTINVS NC) ;

RIC - cf. 741 (= STRAUSS 1954, 49) ; ZSCHUCKE 2002 - cf. 7-8 (= STRAUSS 1954, 49 = RIC 741).

Le *Roman Imperial Coinage*¹ réunit, dans une même émission marquée S/A dans le champ, des nummi taillés au 1/40^e de livre (théor. 8,18 g), des demi-nummi de 4,5/4,2 g, portant les mêmes lettres, ainsi que de rares quarts de nummi sans marque, pesant de 2,1 à 1 g.

Le jeu de revers est limité. Un type pourtant sort de l'ordinaire : *Mars Pater*, qualifié de *conservator* ou de *propugnator*, figure aussi bien sur des nummi que sur des divisionnaires². La série honore les *Seniores Augusti* Dioclétien et Maximien Hercule, l'auguste Galère – son corégent Sévère est absent de l'émission – et les césars Constantin et Maximin Daïa.

Curieusement, le passage du 1/40^e au 1/48^e de livre, à la fin de l'année 307, ne s'accompagne pas d'un changement de marquage de la production. Dès lors, comme le note Georges Depeyrot à propos de la série lourde « la distinction entre les frappes de cette émission et la suivante est difficile à faire. S'il n'y a aucun problème pour Constantin César, on peut hésiter face aux monnaies de Galère et de Maximin »³.

Le changement d'étalon se produit à l'automne 307⁴. La série légère (masse théor. 6,80 g) est caractérisée par le changement de statut de Constantin, qui passe du Césarat à l'augustat. La date absolue est précisée par la mise en circulation, dans la série lourde, de quarts de nummi « festifs », à la légende *Mult. Natal. Fel.* pour Constantin⁵ ou *Plur. Natal. Fel.* pour le même et Maximien Hercule⁶, et par divers types mentionnant les vœux décennaux comme VOT/XXX/AVGG ou AVGG/NN pour Galère à l'occasion de ses *tricennalia suscepta*⁷, ou VO/TIS/X, VOT/X/CAES et VOT/X/CAES/NN pour Constantin César⁸. La série légère mentionne les VOT/X/AVG/N pour Constantin auguste⁹, et les VOT/XXX/AVG/N pour Galère¹⁰. Ces différents divisionnaires, faisant sans nul doute partie d'un *donativum* offert à Trèves, et ceux découverts depuis la rédaction du *Roman Imperial Coinage*, ont fait naguère l'objet d'une brève synthèse de C.-F. Zschucke publiée sous forme de tableau¹¹.

La monnaie inédite présentée dans cette note apporte donc une titulature nouvelle, s'achevant par NOB(ilissimus) C(aesar), une forme attestée – et courante – pour le nummus du

* Université de Lille Nord Europe, Laboratoire de recherche Halma - Histoire, Archéologie et Littérature des Mondes Anciens.

1. RIC VI, p. 211-214.

2. MARTI PATRI CONSERVATORI : nummus RIC 724-729 ; demi-nummus RIC 739-740 (CONSERV) ; MARTI PATRI PROPVGNATORI : nummus RIC 730-71 ou MARTI PROPVGNATORI (RIC 732) ; demi-nummus RIC 741.

3. DEPEYROT 2001, p. 42.

4. RIC VI, p. 154-155 ; DEPEYROT 2001, p. 42.

5. RIC VI, 744.

6. RIC VI, 745-747.

7. RIC VI, 751-754.

8. RIC VI, 748-750.

9. RIC VI, 791-792.

10. RIC VI, 793.

11. ZSCHUCKE 2002, tabl. 9, p. 63.

12. RIC VI, 730-731.

même type¹². En revanche, la titulature figurant sur les rares demi-nummi connus du *Roman Imperial Coinage*, à savoir celle s'achevant par NC, n'avait pas été jusqu'ici attestée sur le nummus au revers du *Marti Patri Propugnatori*. Le site en ligne « Not in RIC » mentionne un exemplaire inédit (fig. 2) qui prouve l'emploi de cette forme courte sur une unité (module : 25 mm) présentant, de surcroît, une forme abrégée PROPVG au lieu de PROPVGNATORI¹³ :



fig. 2



fig. 2
(éch. 2:1)

FLVALCONSTANTINVSNC

Buste lauré, cuirassé à droite, vu de trois quarts avant.

MARTIPAT/RI/PROPVG S/A//PTR

Même type.

Nummus : 6,40 g (fig. 2).

RIC – cf. 730 (FL VAL CONSTANTINVS NOB C, buste cuirassé) et 731 (même titulature, mais buste cuirassé et drapé).

Vente eBay, nov. 2006.

Dans sa synthèse consacrée à la circulation du numéraire des ateliers bretons et gaulois du IV^e siècle, G. Depeyrot relevait 546 nummi appartenant à la série lourde, et seulement 8 divisionnaires¹⁴. Malheureusement, il ne donne ni les types, ni les numéros du RIC de ces rares fractions du nummus. Mais il est clair que les divisionnaires, dans cette importante émission, ne jouent pas de véritable rôle économique puisqu'ils représentent à peine 1,5 % des espèces émises.

Bibliographie

DEPEYROT 2001

G. DEPEYROT, *Le numéraire gaulois du IV^e siècle. Aspects quantitatifs. I. Les frappes. Deuxième édition refondue*, Wetteren, 2001 (Collection Moneta 24).

RIC VI

C.H.V. SUTHERLAND & R.A.G. CARSON, *The Roman Imperial Coinage. Volume VI. From Diocletian's reform (A.D. 294) to the death of Maximinus (A.D. 313)*, Londres, 1967.

STRAUSS 1954

P. STRAUSS, Les monnaies divisionnaires de Trèves après la réforme de Dioclétien, *Revue Numismatique*, 1954, p. 19-69.

ZSCHUCKE 2002

C.-F. ZSCHUCKE, *Die Bronze-Teilstück-Prägungen der römischen Münzstätte Trier (ergänzte und erweiterte 2. Auflage)*, Trèves, 2002² (Kleine numismatische Reihe der Trierer Münzfreunde e. V., 7).



fig. 1
(éch. 3:1)

13. <http://www.forumancientcoins.com/notinric/6tre-730.html>
Notons au passage que la masse particulièrement légère de cet exemplaire, si elle est bien correcte, se situe à mi-chemin entre le nummus (8,18 g) et le demi-nummus (4,09 g). Le RIC (p. 211) relève toutefois des nummi « pleins » d'à peine 6,5 g. Le diamètre des coins est inconnu mais il devrait se situer vers 24/25,5 mm.

14. DEPEYROT 2001, p. 44.

La remise en circulation des anciennes monnaies à l'époque vandale : l'exemple de la renaissance d'un bronze punique

par Insaf Ayari¹

Résumé : Le système monétaire vandale fournit souvent au spécialiste de nouveaux axes de recherche. Pour la première fois, nous attestons le contremarquage et la réutilisation d'une monnaie punique du III^e siècle av. J.-C. Originale et unique, la marque de valeur gravée se lit au moins de trois façons différentes pour conclure que sa présence même indique que nous traitons plutôt d'une monnaie obsolète réintroduite dans la circulation aux V^e/VI^e s. et pas d'une monnaie de « survivance ».

Abstract: The monetary system of the Vandals often provides the specialist with new avenues of research. Here, for the first time, we can observe the re-use and countermarking of a Punic monetary unit originally from the 3rd century BCE. Both original and unique, the countermark can be read in at least three different ways; which leads us to conclude that by its very presence, we are dealing with a formerly obsolete piece of currency which had been re-introduced into circulation in the 5th/6th century and not a coin which had been circulating for many centuries.

La réintégration des anciennes monnaies, notamment les bronzes impériaux, dans le système monétaire des V^e-VI^e siècles en Italie du sud et en Afrique², n'est pas un sujet nouveau. Dans son article de 1983³, Cécile Morrisson a abordé cette problématique sur la base de 113 monnaies contremarquées au V^e siècle. D'autres monnaies de même nature ont été publiées depuis lors, notamment celles des collections de Vienne⁴ et de Cambridge⁵. Et depuis, les contextes archéologiques et les catalogues de vente nous fournissent régulièrement des pièces de ce genre, illustrant le réemploi de ces espèces obsolètes. La pièce punique (**fig. 1**) qui fait l'objet de notre étude appartient à ce même contexte de réutilisation des anciennes monnaies⁶ : quelle marque de valeur a été gravée sur cette monnaie qui va à l'encontre des « règles » des contremarques du système vandale ? S'agit-il d'une monnaie de survivance ou bien d'une monnaie que l'on peut qualifier "d'obsolète" ?



fig. 1

Publiée dans un catalogue de vente publique⁷, la monnaie présentée ci-dessus et ci-contre (**fig. 1**) consiste en un petit bronze portant au droit une effigie de Tanit à gauche et un buste de cheval à droite au revers. Les monnaies les plus anciennes de cette série se caractérisent par un module de 18 à 22 mm pour une masse de 5,5 g⁸.

La collection de la Banque Centrale de Tunisie⁹ présente d'autres masses pour cette même série de bronzes. Les plus légers peuvent même descendre jusqu'à 2,82 g.

La ressemblance entre l'effigie de Tanit sur ces monnaies de bronze et sur les shekels en argent datés du III^e siècle av. J.-C. incite à placer ces émissions transitoires dans le même intervalle chronologique, où elles constituèrent le petit numéraire dans la circulation monétaire de la première guerre punique (264-241 av. J.-C.).



fig. 1
(éch. 2,4:1)



Fig. 1 – Roma Numismatics 38, 29/7/2017, n° 859 : 3,66 g ; 4 ; 18 mm.

1. Je remercie vivement M^{me} Cécile Morrisson pour l'aide apportée lors de la rédaction de ce texte, et M. Jean-Marc Doyen qui m'a confié l'étude de cette monnaie. Bien entendu, j'assume seule l'entière responsabilité des hypothèses avancées ici.
2. L'origine vandale des contremarques fait encore l'objet de discussions, la plupart sinon la totalité de ces monnaies provenant du sud de l'Italie, ce qui pourrait faire penser plutôt à une origine ostrogothe ou même byzantine.
3. MORRISON 1983.
4. BERNDT & STEINACHER 2008.
5. GRIERSON & BLACKBURN 1986.
6. Ce phénomène n'est pas exclusif de l'époque vandale : voir DOYEN 2018.
7. Roma Numismatics : <https://www.romanumismatics.com>
8. ALEXANDROPOULOS 2000.
9. ALEXANDROPOULOS 2007.

Le style de l'effigie de Tanit, avec les quelques différences attestées, et l'abondance de ce type montrent que la production de cette émission ne s'est pas limitée à un seul atelier, mais témoigne plutôt d'« une pluralité d'ateliers situés en Sardaigne ... mais aussi à Carthage ... »¹⁰. Cette monnaie, recyclée presque sept siècles après sa première mise en circulation, suscite des interrogations. La marque de valeur que nous supposons de l'époque vandale gravée sur le revers est interprétable de différentes façons. Trois lectures sont possibles.

Hypothèse 1

Derrière le buste de cheval, et du haut vers le bas, figure, peut-être, le chiffre VIII, c'est-à-dire IX qui est attesté souvent sous cette forme¹¹. Les *asses* étudiés par C. Morisson ont révélé quelques anomalies dans la gravure de la lettre L (cinquante) pour la marque de valeur XLII ; cette lettre est parfois très ouverte, avec une barre horizontale tirée vers l'arrière, et elle ressemble au V quand les deux barres du L en viennent à former un angle aigu (**fig. 2 et 2A**). Le L des *asses* flaviens semble plus ouvert, ce qui confirmerait la lecture du chiffre VIII. Ce sera donc notre première hypothèse.

Le système monétaire des bronzes vandales



fig. 2

ne compte que quatre marques de valeurs reconnues par les spécialistes : XLII, XXI, XII et IIII *nummi*. Comment peut-on interpréter cette marque de VIII *nummi* ? Une étude métrologique pourrait être utile pour expliquer cette valeur. Suivant les correspondances établies par H. Mostecky¹² et reprises récemment par J.-M. Doyen¹³, les anciens bronzes contremarqués de XII *nummi* pèsent approximativement 5,7 g. Ils sont donc plus lourds que la pièce punique qui fait l'objet de cette étude (3,66 g), elle-même plus lourde que les IIII *nummi* (1,9 g). La contremarque VIII ne serait-elle pas une tentative d'attribuer à la pièce une valeur proportionnelle à son module, même s'il ne s'agit pas d'une dénomination appartenant au système monétaire vandale ? Une possibilité qui peut être admise d'autant que le système de contremarquage n'est pas uniformisé et que le marquage a été fait individuellement comme le prouvent les coups de burin portés sur le droit de notre monnaie. Cela n'aurait rien

de surprenant pour une monnaie de nécessité émise indépendamment de l'autorité centrale. Néanmoins, quelle place pourrait occuper une monnaie de VIII *nummi* au sein d'un système où les valeurs des monnaies de bronze ont été définies de telle sorte que, une fois combinées, elles atteignent la valeur exacte des pièces en argent¹⁴ ?

Hypothèse 2

En agrandissant la contremarque (**fig. 3**), une deuxième lecture peut être faite de cette pièce. La marque de valeur pourrait effectivement se lire III *nummi* si nous admettons que la première lettre en partant du haut est un N, inversé comme la lettre « И » de l'alphabet cyrillique. Le fait d'inverser des lettres est déjà attesté sur les monnaies examinées par C. Morisson. Sur quelques exemplaires la lettre L est placée dans plusieurs sens (**fig. 4 et 4A**). D'autre part, un important catalogue de vente de poids¹⁵ présente, parmi ceux provenant de la Méditerranée orientale sous domination romaine, un exemplaire de forme carrée de 3,91 g avec un N en texte miroir (**fig. 5**). Bien que ce type de N soit attesté également sur des supports épigraphiques, cette lecture de III *nummi* sur notre pièce semble aberrante étant donné que l'exemplaire punique contremarqué est plus lourd et plus grand¹⁶ qu'une pièce de IIII *nummi* et qu'il ne peut en aucun cas avoir une valeur inférieure.



fig. 2A

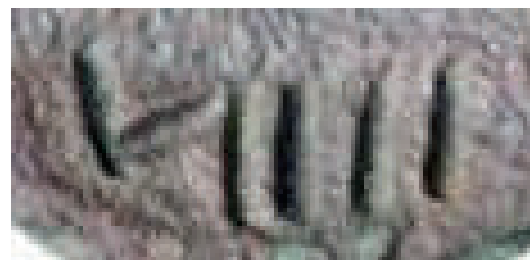


fig. 3

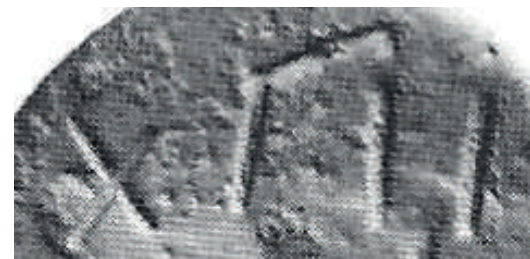


fig. 4A



fig. 4

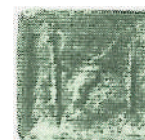


fig. 5
(éch. 1,5:1)

Fig. 2 – As de Domitien dont la lettre L de la contremarque [X]LII prend la forme d'un V (d'après MORRISSON 1983, p. 109, n° 5).

Fig. 3 – Agrandissement de la marque gravée.

Fig. 4 – As de Claude I^{er} où figure un L inversé (d'après MORRISSON 1983, p. 110, n° 17).

Fig. 5 – Poids en bronze : Münz Zentrum XXXIII, p. 58, n° 4135 : 3,91 g ; 12,5 x 11,5 mm ; ép. 4 mm.

10. ALEXANDROPOULOS 2000, p. 73.

11. CAGNAT 1964, p. 31.

12. MOSTECKY 1997.

13. DOYEN 2018, p. 229.

14. Dans « Les origines du monnayage vandale », C. Morisson (1973) reprend l'explication de Ph. Grierson sur le choix des valeurs attribuées aux *nummi*.

15. Münz Zentrum XXXIII, p. 58, n° 4135.

16. Dans le cadre d'un mémoire de master « Pouvoir et institution au sein de l'Afrique vandale » soutenu en 2018, A. Ros présente un tableau récapitulatif de la métrologie des monnaies de IIII *nummi*.

Hypothèse 3

La gravure, faite individuellement et manuellement, permettrait d'avancer une autre interprétation : les coups de burin portés sur le droit ne seraient-ils pas plutôt la première barre de la lettre N qui se complète sur le revers suite à une fausse manipulation ou à une faute de gravure ? D'ailleurs, la majorité sinon la totalité des marques de valeur des *asses* flaviens sont burinés sur le droit et il est probable que le graveur a commencé son graffiti derrière l'effigie de Tanit et, pour une raison ou une autre, a choisi de compléter son travail sur le revers. Comme l'indique C. Morisson, les erreurs pendant le contremarquage sont multiples et les conditions techniques différentes, comme par exemple la gravure sur des pièces préalablement chauffées ou non¹⁷. Mais là aussi, la métrologie nous incite à exclure cette hypothèse.

Synthèse

Compte tenu de ce qui précède, définir la valeur exacte de ce bronze semble difficile : plusieurs lectures sont possibles mais incompatibles entre elles. Néanmoins, lui attribuer la marque de VIII *nummi* nous paraît l'hypothèse la plus logique puisque ce petit bronze se rapproche des XII *nummi* sur le plan métrologique. Cette hypothèse est favorisée surtout par la ressemblance iconographique entre notre pièce et les monnaies vandales de XII, XXI, et XLII *nummi*. En fait, tout comme sur le bronze punique du III^e siècle av. J.-C., le revers de la série Carthage / cheval présente un protomé de cheval – mais tourné à gauche – avec la marque de valeur placée à l'exergue (**fig. 6**), expliquant le choix de cette pièce punique, d'abord pour la contremarquer, ensuite pour la réintégrer dans la circulation monétaire parmi le groupe des bronzes d'une valeur supérieure à III *nummi*.

Indépendamment de la marque de valeur gravée sur la monnaie, d'autres interrogations émergent : sommes-nous face à une monnaie qui a survécu dans la circulation jusqu'aux V^e-VI^e siècles, pour être enfin réintégrée dans le système monétaire vandale ? Ou bien s'agit-il d'une monnaie obsolète retrouvée et recyclée ? Nous savons que les monnaies de Carthage ont circulé pendant des périodes postérieures à la destruction de la métropole punique en 146 av. J.-C., et ce jusqu'à leur usure complète. Leur disparition fut progressive, parallèle à l'installation de Rome et au processus de romanisation. Toutefois, nous estimons que la monnaie que nous étudions n'est qu'une pièce obsolète qui a « disparu longtemps des circuits d'échange »¹⁸ pour être par la suite réintroduite dans le système monétaire vandale.

Son état de conservation et son indice d'usure qui paraît bas indiquent qu'elle ne peut avoir été en utilisation au cours des sept siècles qui séparent sa date de frappe de celle probable de son contremarquage et donc de son réemploi. De plus, pour les monnaies dites « de survivance » le « recyclage ne s'impose pas »¹⁹. Mêmes anciennes, elles sont toujours reconnues comme légitimes et ont conservé leur valeur et leur position dans le système métrologique, ce qui n'est pas le cas pour la pièce de Carthage, qui a dû être contremarquée pour pouvoir de nouveau circuler.

Sans prétendre parvenir à une explication définitive, étant donné qu'une seule pièce ne peut tout éclairer à propos d'un phénomène assez complexe, au sein d'une période elle-même énigmatique, il nous a semblé utile d'attirer l'attention sur ce bronze contremarqué. Il a en tout cas le mérite de nous indiquer que non seulement les *asses* d'époque flavienne furent réutilisés, mais aussi les monnaies de Carthage. Espérons que d'autres trouvailles du même genre éclaireront d'avantage cette intéressante problématique



fig. 6
(éch. 3:1)



Fig. 6 – Bronze vandale de XII nummi : Staatliche Museen zu Berlin, inv. 18201525 : 4,63 g ; 19 mm (<http://www2.smb.museum/ikmk/object.php?id=18201525>).

17. MORRISSON 1983, p. 97.

18. DOYEN 2018.

19. DOYEN 2018, p. 223.

Bibliographie

ALEXANDROPOULOS 2000

J. ALEXANDROPOULOS, *Les monnaies de l'Afrique antique, 400 av. J-C – 40 ap. J.-C.*, Toulouse, 2000.

ALEXANDROPOULOS 2007

J. ALEXANDROPOULOS (coord.), *Numismatique et histoire de la monnaie en Tunisie*. Tome I : *l'Antiquité*, Tunis, Banque Centrale de Tunisie, 2007.

BERNDT & STEINACKER 2008

G. M. BERNDT & R. STEINACKER, Minting in Vandal/ North Africa : coins of the Vandal period in the Coin Cabinet of Vienna's Kunsthistorisches Museum, *Early Medieval Europe* 16, 2008, p. 151-182.

CAGNAT 1964

R. CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine*, 4^{ème} édition, Rome, 1964.

DOYEN 2018

J.-M. DOYEN, Usure et obsolescence : deux fausses « bonnes raisons » à la refrappe des monnaies dans l'antiquité, *RBN CLXIV*, 2018, p. 221-236.

GRIERSON & BLACKBURN

Ph. GRIERSON & M. BLACKBURN, *Medieval European Coinage. With a Catalogue of the Coins in the Fitzwilliam Museum, Cambridge*. I. *The Early Middle Ages (5th-10th centuries)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986.

JENKINS 1969

G. K. JENKINS, *Sylloge Nummorum Graecorum. The Royal Collection of Coins and Medals, Danish Museum*. 42, *North Africa, Syrtica-Mauretania*, Copenhagen, 1969.

MORRISSON 1983

C. MORRISSON, The re-use of obsolete coins : the case of Roman Imperial bronze revived in the late fifth century. In : C.N.L. BROOKE, B.H.I. STEWART, J.G. POLLARD & T.R. VOLK, *Studies Numismatic Method presented to Philip Grierson*, Cambridge, 1983, p. 95-112.

MORRISSON 1973

C. MORRISSON, Les origines du monnayage vandale. In : H. A. CAHN & G. LE RIDER (éd.), *Acte du 8^{ème} congrès international de numismatique*. *New York- Washington*, 1973, Paris – Bâle, 1976, p. 461-472 et pl. 52.

MOSTECKY 1997

H. MOSTECKY, *Münzen zwischen Rom und Byzanz. Studien zur spätantiken Numismatik*, Louvain-la-Neuve (Publications d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université catholique de Louvain XCII), 1997.

Münz Zentrum XXXIII

Münz Zentrum, Auktion XXXIII, Gewichte aus drei Jahrtausenden, Teil II, 8 nov. 1979.

ROS 2018

A. ROS, *Pouvoirs et institutions au sein de l'Afrique vandale : le politique et ses représentations*, mémoire de master inédit, Université Lille III, 2018.

RAHMOUNI 2008

L. RAHMOUNI, Les monnaies de la fouille de Henchir Ghayadha, *Antiquités africaines* 44, 2008, p. 261-265.



La destruction des coins monétaires liégeois

par René Wilkin*

Résumé : Les Archives de l'État à Liège conservent l'inventaire détaillé, jusqu'ici inédit, des 942 coins monétaires (ou paires de coins ?) et matrices diverses découverts en juin 1800 dans une salle du palais des princes-évêques de Liège. Dressé par l'occupant français, ce document détaille, pour chaque dénomination, le nombre de matrices destinées à la frappe des monnaies d'or, d'argent et de cuivre émises dans la seconde moitié du XVIII^e s. Toutefois, tous les coins fabriqués entre 1744 et 1792 ne figurent pas dans cet inventaire. En outre, l'absence d'outils datant d'avant 1744 semble indiquer que les coins antérieurs au règne de Jean-Théodore de Bavière avaient été détruits bien avant la disparition de la principauté (révolution liégeoise de 1789).

Abstract: The State Archives of Liege (Belgium) keep a detailed inventory of the 942 monetary dies (or pairs of dies?), previously unrecorded, and the various templates discovered in June, 1800, in a room of the Palace of the Prince-Bishops of Liege. Inventoried by the French occupant, this document details, for each denomination, the number of dies intended for the production of gold, silver and copper coinages issued in the second half of the 18th century. That said, not all of the dies produced between 1744 and 1792 appear in the inventory. What is more, the absence of tools dating to before 1744 would seem to indicate that the dies produced prior to the reign of Jean-Théodore of Bavaria had been destroyed well before the disappearance of principality (the Liege Revolution of 1789).

La période qui va de 1789 à 1795 voit dans nos régions la disparition de la Principauté de Liège et de la Belgique autrichienne¹. Les anciens Pays-Bas autrichiens et la Principauté de Liège sont annexés par la République française le 1^{er} octobre 1795.

autrichiens ont été conservés et leur inventaire publié², la trace de ceux de la principauté de Liège était perdue. Des documents conservés dans une liasse du Fonds français, Préfecture, 703, aux Archives de l'État à Liège, permettent d'établir leur sort.

La frappe monétaire propre à ces entités disparaît, bien que leurs monnaies continuent à circuler. Si les coins utilisés par les Pays-Bas

La destruction des coins

Liège, le 4 messidor an 8 [23 juin 1800] de la République française, une et indivisible.

Le Préfet³,

Informé de ce qu'il existe dans l'une des pièces de l'ex-palais du prince de Liège des coins qui ont servi à frapper sa monnaie, et voulant prévenir l'abus qu'on pourroit en faire⁴

Arrête ce qui suit.

- 1. les coins étant présentement dans l'une des pièces du cidevant palais seront décrits, inventoriés par le directeur du bureau de garantie en présence du commissaire de police de l'arrondissement du centre, qui en rédigera et signera le procès verbal*
- 2. ces coins seront ensuite remis audit bureau sous son scellé et celui du préfet.*
- 3. expédition du procès verbal descriptif sera envoyé au M(inistre) des finances et à l'administration des monnaies.*

Liberté Egalité

Nous JJF Cabarteux commissaire de police du Quartier de la Porte Saint Martin commune de Liège Département de l'Ourthe, ensuite d'un arrêté du préfet de ce département en date du quatre messidor qui porte « art. 1^{er} : les coins étant présentement dans l'une des pièces du cidevant palais seront décrits inventoriés par le directeur du bureau de garantie en présence du commissaire de police de l'arrondissement du centre, qui en rédigera et signera le procès verbal » nous nous sommes transporté le 11 et 13 messidor [30 juin et 2 juillet 1800] au cidessus palais

* L'auteur remercie M. Luc Engen pour ses précieuses remarques.

1. Annexés par la France le 1^{er} octobre 1795 et organisés en neuf départements. Celui de l'Ourthe, dont le chef-lieu était Liège est l'ancêtre de la province de Liège.
2. Ch. PIOT, *Catalogue des coins, poinçons et matrices de monnaies, médailles, jetons, sceaux, cachets et timbres dressé en exécution de l'arrêté royal du 18 juin 1811*, Bruxelles, 1880.
3. Le département de l'Ourthe a connu deux préfets : Antoine Desmousseaux de Givré (1800 – 1806) et le baron Charles-Emmanuel Micoud d'Umons (1806 – janvier 1814).
4. Les pièces de monnaies liégeoises et brabançonnaises, malgré les bouleversements politiques, sont restées en circulation jusqu'au milieu du XIX^e siècle. La possession des coins aurait donc permis à des faussaires d'émettre des pièces impossibles à distinguer des vraies.

accompagné du citoyen Quignon contrôleur du bureau de garantie dans une des pièces où nous avons trouvé des coins et différentes ustensiles ayant servi à frapper les monnoies des cidevants princes et du chapitre cathédrales et en avons fait l'inventaire suivant

- Trente six coins ayant servi à frapper des gros ecus de Liege
- Cent et vingt coins à frapper des pièces de deux escalins
- Trois cent et treize coins ayant servi à frapper des pièces d'un escalin
- Deux cent quatre vingt cinq coins a fraper des plaquetes de cinq sous
- Quatre coins a frapper des pièces de un sous
- Cinq coins à fraper des pièces de deux liards
- Cent soixante huit coins à fraper des liards
- Un coin ayant servi à fraper des pièces d'or
- Neuf matrices de différents coins
- Deux cent trente sept morceaux de fer de rebut
- Dix huit vis
- Trois chaudières de cuivre dont deux percées
- Un ouvrage a charnière en forme de croix
- Deux balances une grande et une petite
- Deux plateaux de balance en bois avec ses cordages
- Deux potences pour soutenir des balances
- un gros ciseaux de fer
- deux balanciers
- une grosse vis avec ses attributs
- un rouleau de fer en forme de laminoire
- un marteau
- six morceau de cuivre coulés en demis rond
- un demi bac en fer battu
- deux idem en fer coulé
- deux boete de fer avec des vis
- un grand trois pieds en fer
- un chandelier en bois et cuivre
- un moulin à cordonner avec un pied en bois
- six lames de fer dont quatre avec un manche de bois
- quatre planches en forme de grille garnies de fer

L'art : deux du susdit arrêté port que ces coins seroient remis au Bureau du Directeur de garantie « sous son scellé et celui du préfet » mais une autre lettre du Préfet en date du deux thermidor [21 juillet 1800] enjoint au directeur du bureau de garantie de s'adresser au citoyen Nihon inspecteur aux scellés pour faire transporter ces effets au lieu cidessous désigné et y être mis sous le scellé du Citoyen P. Durand autorisé à cette effet. Ce qui a été exécuté le quatre thermidor [23 juillet 1800] que nous avons déposé toutes les pièces ci-dessus rapportées au Bureau de garantie, maison de l'émigré Brialmont rue Font saint servais n° 463 dans une place sous la porte a droite en entrant, dans laquelle place se trouve trois croisées donnant sur une cour, sur les quelles le Citoyen P. Durand y a apposé son scellé de même que sur la porte de cette chambre apres quelle a été fermée. De tout quoi avons dressé et signés le present procès verbal fait a Liège ce quatre thermidor an huit de la Republiquefrançaise [23 juillet 1800]

Ce que j'atesté Nihon

Le préposé aux salles P. Davant

Quignon

Contrôleur

Arrêté du préfet du 28 thermidor an 8 [16 août 1800]

[...]

3. Avant d'en faire la livraison, le controlleur du Bureau de garantie fera déformer les coins et matrices de manière que les acquerreurs ne puissent en abuser...

*Mémoire Ouvrage de serurier fait par moi J.L. Ortaux pour avoir demarqué des coins a battre monoye, savoir employez six journées et demis à deux ouvriez et fournir les outils, à trois livres dix sous chacun par jour : sont fl42 -5-0
Item employez une voiture de chauffache 18-0-0
Totale 60-5-0*

Etat des frais occasionnés par la déformation des coins ayant servi à la fabrication de la monnoies du ci-devant pays de Liege.

Aux ouvriers qui ont fait le travail	42 f 25 c
Pour le chauffage	18
Le commissaire demande pour les vacations à 6 f par jour : six jours et demi	39
	99 f 25 c

NB : le serrurier présenta sa facture en ancienne monnaie de Liège. Le montant qui lui fut versé était de 60,25 francs, soit une perte de 12 francs.

Les coins ainsi déformés furent vendus comme ferraille. Il faut remarquer que dans l'inventaire ci-dessus figurent, outre les coins, deux machines à balancier utilisées pour la frappe des monnaies qui se trouvaient dans l'atelier. Elles furent transportées à la Monnaie de Lille⁵.

Quelques hypothèses

Comme on a pu voir ci-dessus, la description des coins retrouvés dans l'atelier monétaire du palais est sommaire et ne permet pas de se faire une idée exacte des monnaies qu'ils servaient à frapper. Les fonctionnaires ayant rédigé cet inventaire étaient liégeois et auraient dû être familiarisés avec les monnaies de la principauté. À partir de l'examen de cette liste, nous pouvons pourtant émettre quelques hypothèses.

Il faut se souvenir avant tout, qu'au moment où la principauté de Liège fut envahie par l'armée française, le monnayage local était en voie de disparition, même si la population, attachée à sa monnaie, continuait à compter en monnaie liégeoise⁶.

La rareté de la monnaie liégeoise en 1800 dans l'ancienne principauté s'explique aisément si l'on considère qu'aucun prince n'avait procédé à de nouvelles émissions depuis 1754. Les seules pièces frappées depuis cette date avaient été produites par le doyen et le chapitre cathédral qui assuraient l'intérim durant les vacances du siège épiscopal, soit en 1763, 1771, 1784, 1792, et ce en quantités assez limitées.

La première question qui se pose est de savoir depuis quelle époque l'atelier conservait-il des coins monétaires ? La liste que l'on a pu lire ci-dessus classe les monnaies suivant un ordre décroissant de valeurs (sauf pour le ducat d'or). En l'examinant, nous trouvons :

1. Trente-six coins de « gros écus » : frappés en 1744, 1763, 1771, 1784, 1792, tous du type « *sede vacante* ».
2. Cent-vingt coins de deux escalins. Cette pièce n'a été frappée qu'en 1753 et 1754.
3. Trois cent-treize coins d'un escalin. L'escalin de Liège a été émis pour la première fois pour les « *sede vacante* » de 1724 et 1744, puis par Jean-Théodore de Bavière en 1752, 1753, et finalement pour les « sièges vacants » de 1763, 1771, 1784, 1792.
4. Deux cent nonante-cinq plaquettes. Les plaquettes n'ont été mises en circulation qu'en 1751 et 1752.
5. Quatre coins d'un sou (soit quatre liards). Ils ont été frappés en 1750, 1751, 1752.
6. Cinq coins de deux liards. Frappés en 1750, 1751, 1752.
7. Cent-soixante-huit coins d'un liard. La fabrication des liards a commencé sous le règne de Maximilien-Henri de Bavière (1650-1688) et s'est poursuivie jusqu'en 1752. Leur frappe a été particulièrement importante sous Jean-Théodore.
8. Un coin ayant servi à frapper des pièces d'or. Des ducats ont été frappés en 1749, 1763, 1771, 1784, 1792.
9. Soit un total de 942 coins et neuf matrices diverses.

5. A.E.L., Fonds français, Préfecture, 703.

6. « La monnaie liégeoise est devenue infiniment rare ; elle est remplacée par celle française, et par une multitude de pièces frappées en Allemagne et en Brabant ; mais tout se vend, s'achète, et se paie en monnaie de Liège : il n'y a que les comptables publics qui comptent en francs. », *Tableau Statistique du département de l'Ourthe*, par le citoyen DESMOUSSEAUX, préfet, publié par ordre du Ministre de l'Intérieur, Paris, Imprimerie des Sourds-Muets, an IX, p. 25.

Deux remarques s'imposent à la lecture de cette liste :

1. Tous les coins depuis Jean-Théodore ont-ils été conservés ?
2. Dans le présent cas, « coin » désigne-t-il la matrice d'une seule face d'une pièce de monnaie ou le regroupement des deux matrices nécessaires à la frappe d'une pièce ?

Nous avons la certitude que tous les coins liégeois fabriqués depuis 1744 ne figurent pas dans cet inventaire. La chose est démontrée, en particulier, par la présence d'un seul coin destiné à la frappe de la monnaie d'or. Non que celle-ci ait été abondante : une seule pièce sous Jean-Théodore de Bavière⁷, et les vacances de siège depuis sa mort le 27 janvier 1763 ont vu la fabrication de quatre ducats « *sede vacante* » (**fig. 1**).

Il y a de grandes chances pour que le coin inventorié soit un de ces derniers, mais que sont devenus les trois autres⁸ ? Volés lors du pillage du palais en 1789 ? Détournés par un des fonctionnaires responsables de leur conservation⁹ ? Quoi qu'il en soit, leur absence prouve que la « collection » était incomplète. En ce qui concerne la seconde question, une remarque s'impose : l'inventaire parle de « coins » lorsqu'il s'agit des monnaies identifiées, de « matrices » pour les « divers ». Ne pourrait-on en inférer que le « coin » dans l'esprit de l'auteur, est l'ensemble formé par les deux matrices, celles du droit et du revers ? Les chiffres impairs pour certains des coins (313 escalins, 295 plaquettes, 5 doubles liards, un ducat) semblent renforcer la même idée. Quoi qu'il en soit, sauf découverte nouvelle, nous ne serons jamais fixés.

L'examen de cette liste permet de supposer que la majeure partie des coins conservés dans l'atelier monétaire date du règne de Jean-Théodore et des frappes du chapitre cathédral¹⁰.

Nous devrions donc avoir :

- Écus : 1763 (**fig. 2**), 1771, 1784 (**fig. 3**), 1792 (**fig. 4**).
- Doubles escalins : 1753 (**fig. 5**) et 1754 (**fig. 6**).
- Escalins : vraisemblablement 1752 (**fig. 7**), 1753 (**fig. 8**), 1763 (**fig. 9**), 1771, 1784, 1792 (**fig. 10**).
- Plaquettes : 1751 (**fig. 11**) et 1752 (**fig. 12**).
- Quatre liards : 1750, 1751 (**fig. 13**), 1752.
- Doubles liards : 1750, 1751 (**fig. 14**), 1752.
- Liards : 1744, 1745 (**fig. 15**), 1746, 1750 (**fig. 16**), 1751, 1752.

Il est permis de penser que le matériel destiné à la frappe des pièces antérieures au règne de Jean-Théodore de Bavière avait été détruit ou dispersé bien avant la disparition de la principauté de Liège. Si les liards et les escalins sont apparus avant l'élection de ce prince, la plus grande partie de ce matériel ne concerne que la période 1744-1754, et nous pouvons raisonnablement penser qu'il en va de même pour tout l'ensemble inventorié.



fig. 1



fig. 2



fig. 3



fig. 4



**Fig. 1 – Le ducat d'or Sede Vacante de 1771.
Fig. 2 – Écu de 1763.
Fig. 3 – Écu de 1784.
Fig. 4 – Écu de 1792.**

7. La pièce d'or de Jean-Théodore de Bavière n'a probablement pas été frappée à Liège.
8. En supposant qu'il n'y ait eu qu'un seul coin pour chacune de ces émissions, à vrai dire, peu abondantes.
9. Le vol avec l'intention de fabriquer de la fausse monnaie paraît peu vraisemblable : les pièces d'or « *sede vacante* » étaient d'un type trop rare pour passer inaperçues, condition essentielle pour un monnayage irrégulier.
10. Les « neuf matrices de différents coins » reprises dans l'inventaire peuvent être des restes de types plus anciens qui, n'étant plus en circulation, n'étaient pas identifiables par les inventorieurs. L'auteur de l'inventaire était un Liégeois, familier avec la monnaie du pays. Le ou les auteurs de l'inventaire identifient les pièces en circulation de manière précise, même si elles sont en petit nombre. Les « neuf matrices » peuvent aussi être celles de médailles ou de méreaux.



fig. 5



fig. 13



fig. 6



fig. 14



fig. 7



fig. 15



fig. 8



fig. 16



fig. 9



fig. 10



fig. 11



fig. 12



Fig. 5 – Double escalin 1753.
Fig. 6 – Double escalin 1754.
Fig. 7 – Escalin 1752.
Fig. 8 – Escalin 1753.
Fig. 9 – Escalin 1763.
Fig. 10 – Escalin 1792.
Fig. 11 – Plaquette 1751.
Fig. 12 – Plaquette 1752.
Fig. 13 – Quatre liards 1751.
Fig. 14 – Double liard 1751.
Fig. 15 – Liard 1745.
Fig. 16 – Liard 1750.



Paul - Francis Jacquier

NUMISMATIQUE ANTIQUE

MONNAIES ANTIQUES DE QUALITÉ
CELTES - GRECQUES - ROMAINES - BYZANTINES
HAUT MOYEN-ÂGE - ARCHÉOLOGIE
ACHAT - VENTE - EXPERTISE

**VENTE AUX ENCHÈRES
LIBRAIRIE NUMISMATIQUE**



Honsellstrasse 8 - D - 77694 Kehl am Rhein - Allemagne

Tél.: +49 7851 1217 - Fax : +49 7851 73074

E - mail : office@coinsjacquier.com

www.coinsjacquier.com



Association Internationale des Numismates Professionnels
Verband der Deutschen Münzenhändler e.V.



Double mite hybride pour Jean de Bunde, seigneur de Grand Brogel (1420-1456)

par Thibault Cardon¹ & Eric Durous²

Le monnayage de Jean de Bunde, seigneur de Grand Brogel³ (1420-1456) a fait l'objet d'un article très complet de Jules de Chestret de Haneffe dans *la Revue belge de numismatique* de 1875⁴. Quelques nouvelles monnaies y sont présentées et viennent en complément du corpus proposé quelques années plus tôt par P. O. van der Chijs⁵. Ce sont surtout les conditions des émissions massives de monnaies noires qui sont détaillées, du point de vue du droit de monnaie. Les monnaies noires émises par Jean de Bunde à Grand Brogel sont en effet extrêmement nombreuses et variées, et la piètre qualité de leur frappe ne permet souvent qu'un examen partiel des exemplaires retrouvés. À ce jour, l'inventaire le plus complet des espèces, hybrides et variétés retrouvées pour ce monnayage, est celui dressé par Paul Lucas en 1982⁶ avec pas moins de 92 numéros. Nous souhaitons dans cet article présenter une double mite hybride (inédite ?) appartenant à ce monnayage et proposer un classement raisonné des monnaies documentées jusqu'à présent.

La double mite en question peut être décrite ainsi (fig. 1) :

A/ +IOhS:De:BVIIDe:e(trèfle)
FL surmonté d'un trait d'abréviation.
R/ +M0neA:n0(V?):__I (début de légende à 1h)
Croix fleurdelisée.
Billon noir : 0,33 g ; 2 ; 17 mm ; U2 ; C1. Frappe faible, flan légèrement ébréché. Percement rond à l'avvers à 11h depuis le revers.

Cette monnaie est une imitation hybridant deux types différents. L'avvers copie la double mite du comté de Flandre frappée entre 1376 et 1434. Les imitations de Jean de Bunde portant cet avers sont connues, tant avec le revers du prototype⁷ qu'avec celui d'autres types⁸. Une liaison de coin d'avvers est même probable avec un des exemplaires connus⁹. Le revers copie quant à lui les deniers parisis du royaume de France¹⁰, copieusement imités durant toute cette période, notamment dans le comté de Namur¹¹. Ce revers est utilisé à plusieurs reprises sur les monnaies de Jean de Bunde, mais, curieusement, il est uniquement associé à l'avvers portant les armes en plein champ, type des monnaies noires introduites en 1434 dans les états de Philippe le Bon¹². Le prototype, portant à l'avvers FRAn ou autre, sous un trait d'abréviation, et au revers une croix égale fleurdelisée, n'est pas pleinement imité à Grand Brogel. La monnaie présentée ici est inédite. Un exemplaire proche est attribué à Jean II de Hornes, seigneur de Grand Brogel (1456-1464) et successeur de Jean de Bunde¹³. La lecture en est toutefois incertaine, et la découverte de ce nouvel exemplaire permet de supposer qu'il faut la réattribuer à Jean de Bunde. Cette réattribution serait plus cohérente avec la chronologie des types puisque les mites et doubles mites au FL ne sont plus frappées après 1434 dans le comté de Flandre. Il paraît donc difficile d'en envisager des imitations vingt ans après la fin de leur production. Le tableau ci-contre (tabl. 2) présente une répartition des monnaies recensées pour Jean de Bunde en tant que seigneur de Grand Brogel, en distinguant les imitations (en gras) des hybrides. Quelques remarques peuvent



fig. 1
(éch. 2,5:1)



Fig. 1 – Double mite hybride (?) de Jean de Bunde. Cliché Th. Cardon.

1. Chargé de recherche, Craham – Centre Michel de Bouard (Cnrs/Université de Caen Normandie). Contact : thibault.cardon@unicaen.fr.
2. Membre de la Séna, numismate amateur. Contact : eric.durous@orange.fr.
3. Aujourd'hui Grote-Brogel, comm. de Peer, prov. du Limbourg, Belgique.
4. CHESTRET 1875.
5. VAN DER CHIJS 1862, pl. IV-VII, à « Bunde ».
6. LUCAS 1982, p. 5.5-5.42.
7. *Ibid.*, n° 63-64, 66.
8. *Ibid.*, n° 61-62, 65, 67-70.
9. *Ibid.*, n° 65 = RBN 1867, pl. XIV, 8.
10. L. 396 etc. ; D. 398 etc.
11. CHALON 1860, n° 184-189, 198-199.
12. LUCAS 1982, n° 15-16 et 44.
13. *Ibid.*, n° 71 = RBN 1867, pl. XIV, 16.

	Comté de Flandre 1376-1434 FL	Royaume du Portugal 1385-1415 lhnS couronné	Royaume de France / Comté de Namur 1385-1429 [FRAn/nAm?]	Comté de Flandre 1404-1434 Écu	Royaume du Portugal 1415-1433 Y couronné	[Pays-Bas bourguignons] 1434-1474 Armes plein champ	Royaume de France 1436-1515 Lis dans polylobe	Evêché de Liège 1389-1455 Écu incliné timbré
Croix pattée	Lucas 63-64, 66	-	-	-	Lucas 80	Lucas 20, 52	-	-
Cinq écus		Lucas 79	-	Lucas 84	Lucas 72-78	Lucas 83	-	Lucas 80
Croix fleurdelisée	Lucas 71 (à Jean de Hornes)	-	Non documenté	-	-	Lucas 15-16, 44	-	-
Croix cantonnée d'un lion et d'un lis		-	-	Lucas 51, 86	Lucas 81	Lucas 53	-	Lucas 39-40
Croix losangée	Lucas 65, 67, 69	-	-	Lucas 85	-	Lucas 1-14, 46-49, 55, 58	-	-
Croix dans polylobe	Lucas 68	-	-	-	-	-	Lucas 21, 50	Lucas 45
Croix cantonnée de deux écussons	Lucas 61-62	-	-	-	-	Lucas 43	-	Lucas 17-18, 35-38
Autre	Lucas 70	-	-	-	-	Lucas 19, 42, 56, 87	-	Lucas 41, 57

Tableau 1 – Imitations pleines et hybrides de Jean de Bunde.

être faites. Tout d’abord, on constate sans peine la profusion d’hybrides, qui concernent plus de la moitié des numéros inventoriés par Paul Lucas ! On constate également que l’hybridation est intense entre une multitude de types. Ce n’est donc pas une production d’imitations successives dans le temps, mais bien une politique systématique d’imitation synchrone des monnaies noires en usage dans les régions voisines. Les nombreux hybrides sont plutôt le fruit d’un mélange des coins que d’une démarche volontaire. Conformément au souhait de son inventeur, cette monnaie rejoindra le médaillier du département des Monnaies et médailles de la Bibliothèque royale de Belgique (KBR).

Bibliographie

CHALON 1860

R. CHALON, *Recherche sur les monnaies des comtes de Namur*, Bruxelles, 1860.

CHESTRET DE HANEFFE 1986

J. CHESTRET DE HANEFFE, *Les monnaies de la principauté de Liège, description commentée des monnaies gravées dans l'ouvrage du baron de Chestret de Haneffe*. Maastricht, 1986. Réédition des planches par André Mignolet avec correction de certaines attributions.

DUPLESSY 1999

J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales*, Paris, 1999².

LAFAURIE 1951

J. LAFAURIE, *Les monnaies des rois de France*, t. 1, *Hugues Capet à Louis XII*, Paris – Bâle, 1951.

LUCAS 1982

P. LUCAS, *Monnaies seigneuriales mosanes*, Walcourt, 1982.

VAN DER CHIJ 1862

P. O. VAN DER CHIJ, *De munten der leenen van de voormalige hertogdommen Brabant en Limburg*, enz., Haarlem, 1862.

In Memoriam

Philippe Gysen (1951-2019)



Philippe Gysen nous a quittés le 4 mai 2019 dans sa 68^{ème} année à l'issue d'une longue maladie. Chimiste de formation, il défendit une thèse de biochimie à l'Université de Liège et poursuivit sa carrière dans les laboratoires de cette institution. Au début du siècle, il changea d'orientation et collabora à un laboratoire spécialisé en arbitrage des métaux où il termina sa carrière professionnelle.

Parallèlement, il s'intéressa au début des années 80 à la numismatique générale pour passer ensuite à l'Empire romain dans son ensemble avant d'opter pour la collection des monnaies de l'empereur Probus dont il devint un éminent spécialiste. Il étendit alors son champ d'investigation au monnayage de la seconde moitié du III^e siècle. Il acquit ainsi, en plus d'une collection remarquable et accessible en ligne (<https://www.probus1.com/>), un bagage de connaissances important sur le sujet, ce qui lui valut une réputation dépassant largement nos frontières. Onze des quinze articles qu'il a publiés ont cependant paru dans notre *Bulletin*, entre 1994 et 2001.

Il accompagna plusieurs fois Sylviane Estiot lors de visites de grandes collections institutionnelles, mettant ainsi ses qualités de fin numismate au service du CNRS. Tout l'intéressait et ses goûts éclectiques le dirigèrent vers les voyages lointains. Un mois avant sa disparition, il me raconta son intérêt retrouvé pour les

mathématiques. Sentant fléchir son goût pour la numismatique, il avait vendu une partie de son impressionnante collection en 2018, ce qui avait donné l'occasion à Paul-Francis Jacquier d'en établir un catalogue de vente en passe de devenir un ouvrage de référence. On y trouvera une courte biographie en français et en allemand.

Philippe Gysen laissera le souvenir d'une personne discrète, passionnée, compétente et courageuse.

Jean-Claude Thiry

Bibliographie

1. À propos d'un antoninien de Probus de l'atelier de Rome, *BCEN* 31/2, 1994, p. 33-37.
2. Reconstitution par les monnaies du parcours impérial de Probus, *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, tome CVII, 1995, p. 13-151.
3. Antoniniens d'Aurélien manquant au répertoire de R. Göbl, *BCEN* 32/2, 1995, p. 25-31.
4. Deux antoniniens inédits de Lyon aux noms de Probus et de Carus, *BCEN* 34/1, 1997, p. 15-17.
5. Légende d'avvers inédite d'antoniniens de Cyzique pour Probus en 281, *BCEN* 34/3, 1997, p. 55-57.
6. Antoninien de Tacite frappé à partir de coins volés à l'atelier de Rome (276-277), *BCEN* 35/1, 1998, p. 20-25.
7. *Antoninani* avec revers exceptionnel pour Probus, *BCEN* 35/2, 1998, p. 43-47.
8. À propos de l'atelier de Smyrne et de Cyzique sous Claude II le Gothique, *BCEN* 36/4, 1999, p. 29-41.
9. Légende de revers au datif pour un antoninien de Trajan Dèce, *BCEN* 35/4, 1999, p. 75-77.
10. Un antoninien de l'atelier de Lyon pour Probus, utilisant un revers sans marque de Florian, *BCEN* 37/1, 2000, p. 1-2.
11. Proposition de classement des émissions de Siscia sous Tacite et Florian, *BCEN* 37/3, 2000, p. 41-52.
12. Nouvelles données concernant l'atelier de Serdica sous le règne de Probus, *Revue belge de numismatique* 146, 2000, p. 15-29 et pl. 1.
13. Les marques KA des antoniniens de Siscia pour Probus, *BCEN* 38/1, 2001, p. 78-86.
14. En collaboration avec S. ESTIOT, L'atelier de Rome au début du règne de Probus (276-277) : corpus et inédits, *Revue Numismatique* 162, 2006, p. 231-247 et pl. 34-38.
15. En collaboration avec S. ESTIOT, Une émission « fantôme » de l'atelier de Cyzique au début du règne de Carus, *Revue Numismatique* 163, 2007, p. 197-211 et pl. 54-55.



cgb.fr
numismatique
depuis 1988



E-AUCTIONS LIVE-AUCTIONS BILLETS MONNAIES

Grecques
Gauloises
Romaines
Provinciales
Byzantines
Mérovingiennes
Carolingiennes
Féodales
Royales françaises

Royales étrangères
Modernes
Colonies
Monde
Euros
Nécessité
Jetons
Médailles

LIBRAIRIE FOURNITURES

36 rue Vivienne - 75002 PARIS
Tél. 01 40 26 42 97 - email : contact@cgb.fr
du lundi au samedi de 9h à 18h
www.cgb.fr



JEAN ELSSEN & ses FILS s.a.

DEPUIS TROIS GÉNÉRATIONS - ACHAT - VENTE
EXPERTISES - SUCCESSIONS - VENTES PUBLIQUES



LES MEILLEURS PRIX SE RÉALISENT À BRUXELLES,
AU CŒUR DE L'EUROPE

AVENUE DE TERVUEREN, 65
1040 BRUXELLES

TÉL. 02-734.63.56
FAX 02-735.77.78

WWW.ELSEN.EU
INFO@ELSEN.EU

JEAN VINCHON NUMISMATIQUE

FRANÇOISE BERTHELOT - VINCHON

Expert Numismate & Numismate professionnel

77 rue de Richelieu - 75002 PARIS

Tél. +33(0)1 42 97 50 00 Mob. +33 (0)6 52 04 24 14

vinchon@wanadoo.fr www.vinchon.com



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN PRÉPARATION



PARIS - PALAIS BRONGNIART
MAI / JUIN 2019

MONNAIES GRECQUES, ROMAINES, GAULOISES,
ROYALES FRANÇAISES, MODERNES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES,

DROUOT
DIGITAL
Live

AGORA

Ancient Coins

www.agora-ancientcoins.com

P.O. Box 141, 1420 AC Uithoorn
The Netherlands
+31 (0)6 233 042 80
info@agora-ancientcoins.com



Tetradrachm, Maussolos

Ca. 370-360 BC.; head of Apollo facing/MAYΣΣΩΛΛΟ;
Zeus Labraundos standing to the right.

Cédric Wolkow

COMING SOON

**CATALOGUE DES MONNAIES
ROMAINES**



GALLIEN
L'ÉMISSION DITE "DU BESTIAIRE"
ATELIER DE ROME

Types, variantes, rareté, prix

Éditions **BNUMIS**

ÉDITION 2010

**BIENTÔT DISPONIBLE SUR
WWW.BNUMIS.COM**

BESANÇON NUMISMATIQUE- MONNAIES ANTIQUES & MÉDIÉVALES
ACHAT - VENTE - EXPERTISE

MÜNZENHANDLUNG Gerhard Hirsch Nachfolger

Prannerstraße 8 · D-80333 München
Telefon (089) 29 21 50 · Fax (089) 228 36 75
E-mail: info@coinhirsch.de · Internet: www.coinhirsch.de

MÜNZEN – MEDAILLEN –

– NUMISMATISCHE LITERATUR

ANTIKE KLEINKUNST –

– PRÄKOLUMBISCHE KUNST

ANKAUF – VERKAUF –

– KUNDENBETREUUNG



Jährlich mehrere Auktionen

*Mitglied im Verband der deutschen Münzhändler e.V., der Association Internationale
Des Numismates Professionels (AINP), der Österreichischen,
der Schweizerischen Numismatischen Gesellschaft und der American Numismatic Society*

